

CHANGEMENTS FAMILIAUX AU QUÉBEC DU MILIEU DES ANNÉES 1970 AU MILIEU DES ANNÉES 2010

Céline Le Bourdais et Évelyne Lapierre-Adamcyk

Volume 119, numéro 3, 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1058332ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1058332ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Yvon Blais

ISSN

0035-2632 (imprimé)

2369-6184 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Le Bourdais, C. & Lapierre-Adamcyk, É. (2017). CHANGEMENTS FAMILIAUX AU QUÉBEC DU MILIEU DES ANNÉES 1970 AU MILIEU DES ANNÉES 2010. *Revue du notariat*, 119(3), 471–513. <https://doi.org/10.7202/1058332ar>

Tous droits réservés © Céline Le Bourdais et Évelyne Lapierre-Adamcyk, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LA FAMILLE D'HIER À AUJOURD'HUI

I. SURVOL HISTORIQUE DU DROIT DE LA FAMILLE QUÉBÉCOIS (Alain Roy)	431
INTRODUCTION	431
1. La conjugalite	435
1.1 Le <i>Code civil du Bas Canada</i> de 1866 et ses suites législatives.	435
1.2 La Révolution tranquille	441
1.3 La réforme du droit de la famille de 1980	444
1.4 Les années 1980.	447
1.5 La réforme du Code civil de 1994	450
1.6 L'union civile	453
1.7 Le mariage entre conjoints de même sexe	455
2. La parenté et la filiation	455
2.1 Le <i>Code civil du Bas Canada</i> de 1866	455
2.2 La Révolution tranquille	460
2.3 La réforme du droit de la famille de 1980	462
2.4 Les années 1990.	465
2.5 La réforme de la filiation de 2002	467
CONCLUSION	469

II. CHANGEMENTS FAMILIAUX AU QUÉBEC DU MILIEU DES ANNÉES 1970 AU MILIEU DES ANNÉES 2010 (Céline Le Bourdais et Évelyne Lapierre-Adamcyk)	471
INTRODUCTION	471
1. Les transformations de la conjugalité.	472
1.1 Le recul du mariage et la montée du divorce.	472
1.2 La progression de l'union libre et de l'instabilité conjugale	478
1.3 Les nouvelles formes d'unions conjugales : unions civiles et mariages entre conjoints de même sexe	481
1.4 L'instabilité des unions libres : impact du mariage et de la venue d'un enfant	483
1.5 Les couples en union libre : importance relative parmi l'ensemble des couples	484
2. La fécondité et l'union libre.	485
2.1 La fécondité et la progression des naissances hors mariage	485
2.2 Comparaison de la fécondité des couples mariés et des couples en union libre	488
3. La diversification de la structure des familles.	490
3.1 L'évolution de la composition des familles biparentales et monoparentales	490
3.2 L'évolution des familles : l'effet de la recomposition familiale et de l'instabilité conjugale	492
3.3 L'environnement familial des enfants	496
4. Quelques caractéristiques de la vie familiale contemporaine	500
4.1 L'évolution de l'activité économique des femmes québécoises	500

4.2	Les divers types de famille et le revenu	503
4.3	Comparaison des gains d'emploi des conjoints	505
4.4	La gestion de l'argent chez les couples en union libre et les couples mariés	510
	CONCLUSION	512

NOTE DE PRÉSENTATION

Plus de deux années se sont écoulées depuis la publication du Rapport Roy*. Totalisant près de 800 pages, ce document irremplaçable où est retracée l'évolution de la famille québécoise restera dans les annales comme un témoignage en prise directe avec la société de notre époque. Les analyses juridiques et socio démographiques qui y sont développées témoignent non seulement de la vaste expertise scientifique des membres du Comité consultatif, mais également de leur attachement à promouvoir le mieux-être de leurs concitoyens.

À ce titre, la réaction du politique suivant la publication du Rapport n'est évidemment pas déterminante de ce que les prochaines générations de juristes, de sociologues, de démographes ou de lecteurs simplement curieux pourront y trouver : une importante source d'information sur le droit de la famille québécois.

C'est dans cette perspective que la direction de la *Revue du notariat* a jugé utile d'offrir à la lecture les deux articles qui suivent.

Le titre de la présente publication (« La famille d'hier à aujourd'hui ») reprend le titre de la première partie du Rapport, telle qu'elle figure dans la version publiée par les Éditions Thémis en 2015. Les deux articles que chapeaute ce titre en constituaient pour leur part les deux chapitres.

Il importe également de souligner que les deux contributions qu'on va lire forment des articles complets en soi et qu'elles doivent être citées indépendamment l'une de l'autre selon la méthode habituelle**.

* COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA FAMILLE, Alain Roy (prés.), *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*, Montréal, Éditions Thémis, 2015. Reproduit avec l'autorisation de l'éditeur et des auteurs.

** Alain ROY, « Survol historique du droit de la famille québécois », (2017) 119 *R. du N.* 431. Céline LE BOURDAIS et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, « Changements familiaux au Québec du milieu des années 1970 au milieu des années 2010 », (2017) 119 *R. du N.* 471. À l'origine publié sous le titre « Portrait sociodémographique des changements familiaux du Québec » (Partie I, ch. 2 du Rapport).

CHANGEMENTS FAMILIAUX AU QUÉBEC DU MILIEU DES ANNÉES 1970 AU MILIEU DES ANNÉES 2010*

Céline LE BOURDAIS et
Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK*****

INTRODUCTION

À l'instar de ce qui se passait en Occident, le Québec a connu au cours des trois dernières décennies du XX^e siècle des changements familiaux importants. Poursuivant les transformations enclenchées par la baisse de la fécondité au tournant des années 1960 et la réduction de la taille des familles, les années 1970 et 1980 ont été témoins de changements, tout aussi profonds, qui ont affecté la conjugalité et bouleversé la dynamique des familles. Cet article présente les grands traits de cette évolution. L'analyse s'intéressera d'abord aux comportements en matière de nuptialité et mettra en évidence le recul du mariage, la montée graduelle de l'union libre²²⁹ et la progression de l'instabilité conjugale. Suivront ensuite un exa-

* Les données statistiques présentées dans ce texte sont à jour au mois de février 2018. Les auteures tiennent à remercier le personnel de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada (Division de la statistique du revenu et Division de la démographie) qui ont généreusement fourni certaines données et tabulations spéciales non publiées pour cette mise à jour. Certaines des analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du CRSH, des IRSC, de la FCI, de Statistique Canada, du FRQSC, du FRQS ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteures et non celles des partenaires financiers.

** Professeure titulaire, Département de sociologie, Université McGill ; titulaire de la Chaire de recherche du Canada en statistiques sociales et changement familial.

*** Professeure émérite, Département de démographie, Université de Montréal.

229. Dans cet article, on emploie l'expression « union libre » utilisée par Statistique Canada plutôt que l'expression « union de fait » pour désigner les couples qui vivent ensemble sans être mariés.

men de l'effet de ces phénomènes sur la fécondité et la composition des familles, ainsi qu'une présentation de leur impact sur la vie des enfants. Finalement, on abordera quelques aspects des conditions de vie des familles. On examinera en particulier la progression continue de l'accès des mères au marché du travail, la distribution du revenu en fonction de la structure des familles, la distribution des gains d'emploi et des revenus des conjoints et, enfin, la façon dont les couples québécois gèrent leurs revenus.

1. Les transformations de la conjugalité

1.1 Le recul du mariage et la montée du divorce

Au Québec, le mariage a constitué le mode privilégié de formation des couples et de constitution des familles jusqu'au début des années 1970. Historiquement, comme le rappelle Péron, « [i]ndispensable pour vivre en couple et fonder une famille, le mariage était quasi universel bien que pratiquement indissoluble, sauf naturellement par décès »²³⁰.

Cet auteur qualifie de « temps du mariage obligatoire »²³¹ la période de 1900-1968, ce que confirment les données démographiques. Ainsi, l'indice synthétique de nuptialité, qui estime la proportion des hommes ou des femmes qui se marieraient au moins une fois si les comportements observés au cours d'une année se maintenaient tout au long de leur vie, se situe toujours, à la fin des années 1960, autour de 900 premiers mariages pour 1 000 hommes ou femmes²³². Ce niveau très élevé manifeste à l'évidence le caractère presque obligatoire du mariage qui demeure la porte d'entrée obligée dans la vie de couple.

La décennie suivante marque le début du recul du mariage et de la progression graduelle de l'union libre. Tel qu'on peut le voir à

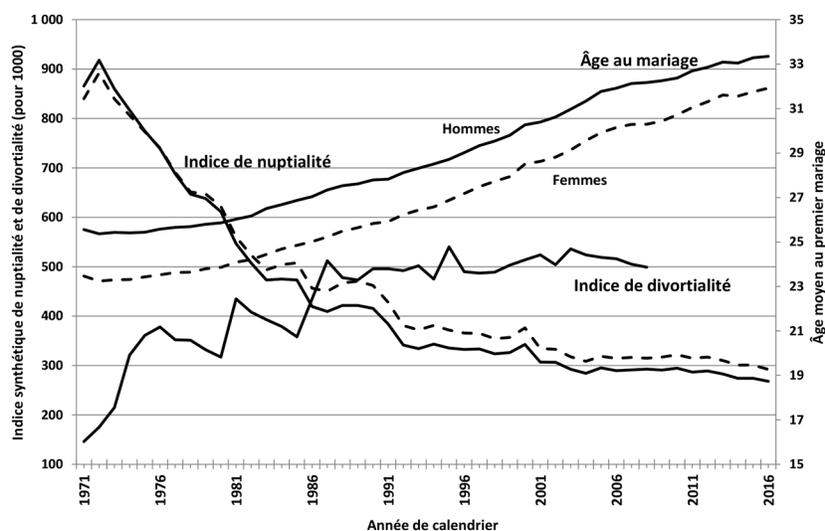
230. Yves PÉRON, « Du mariage obligatoire au mariage facultatif », dans Victor PICHÉ et Céline LE BOURDAIS (dir.), *La démographie québécoise. Enjeux du XX^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 110.

231. Yves PÉRON, « Du mariage obligatoire au mariage facultatif », dans Victor PICHÉ et Céline LE BOURDAIS (dir.), *La démographie québécoise. Enjeux du XX^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 110.

232. Yves PÉRON, « Du mariage obligatoire au mariage facultatif », dans Victor PICHÉ et Céline LE BOURDAIS (dir.), *La démographie québécoise. Enjeux du XX^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 123, figure 3.2.

la figure 1, l'indice de nuptialité diminue rapidement à partir des années 1970 : il passe d'un peu plus de 600 mariages pour chaque sexe en 1980 à un peu plus de 400 pour les hommes et de 450 pour les femmes en 1990, pour atteindre environ 300 mariages pour chaque sexe, niveau où il se situe depuis le tournant du millénaire. Parallèlement, l'âge moyen au premier mariage s'est modifié. En baisse depuis la Seconde Guerre mondiale, il a atteint son point minimum (25,4 ans chez les hommes ; 23,2 ans chez les femmes) au début des années 1970 et n'a cessé d'augmenter depuis lors pour atteindre 33,4 ans chez les hommes et 31,9 ans chez les femmes en 2016 (figure 1, courbes à lire sur l'axe de droite).

Figure 1. Indice synthétique de nuptialité et de divortialité et âge moyen au premier mariage, Québec



Source: ISQ, 2018. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/mariages-divorces>. Tableaux: « Taux de nuptialité des célibataires, indice synthétique de nuptialité et âge moyen au premier mariage » et « Nombre de divorces et indice synthétique de divortialité ».

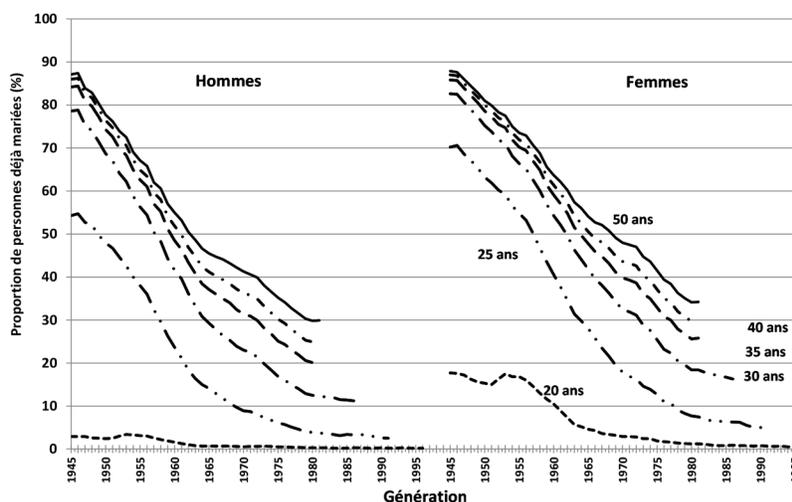
Cette évolution mérite qu'on s'y arrête, car l'indice synthétique de nuptialité, qui s'interprète comme une mesure de la propension des individus à se marier au cours de leur vie, se prête à des variations conjoncturelles qui s'expliquent en grande partie par des changements dans l'âge au mariage. Ainsi, lorsque les hommes et les femmes se marient de plus en plus jeunes et que, conséquemment, l'âge moyen au mariage diminue, l'indice synthétique se maintient à un niveau élevé ; c'est ce qui s'est produit jusqu'en 1970. Lorsqu'il y a retournement de tendance et que les gens se marient de plus en plus tardivement, l'âge moyen au premier mariage com-

mence à remonter, les taux de nuptialité baissent aux jeunes âges (données non présentées) et l'indice synthétique plonge, comme on le voit à la figure 1. Pendant la période où ces changements se produisent, il est difficile d'interpréter la signification de l'indice synthétique de nuptialité : s'agit-il simplement d'un report du moment du mariage ou d'une baisse réelle de la propension à se marier ?

Les données longitudinales disponibles montrent bien qu'il s'agit ici d'une baisse réelle de la propension à se marier. La figure 2 présente les proportions d'hommes et de femmes déjà mariées à certains âges dans les générations nées de 1945 à 1996, lesquelles se sont mariées à partir du milieu des années 1960. La génération la plus âgée a eu 20 ans en 1965 et a amorcé son entrée dans la vie conjugale juste avant que le mariage n'entame son recul. À 25 ans, plus de la moitié des hommes et 70,0 % des femmes de cette génération s'étaient déjà mariés, et à 50 ans, plus de 80 % d'entre eux avaient connu cet événement au moins une fois. Les générations suivantes ont enclenché un mouvement de désaffection à l'égard du mariage qui s'est traduit par une baisse soutenue de la proportion des personnes déjà mariées à l'âge de 25 ans et 30 ans. Si cette désaffection n'avait été que temporaire, reflétant un simple report du mariage, on aurait observé un rattrapage de la proportion de personnes déjà mariées au-delà de ces âges, mais un tel retournement ne s'est pas produit, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. La proportion de personnes déjà mariées à 50 ans amorce donc une baisse graduelle et inéluctable dans toutes les générations qui ont suivi celle de 1946. Parmi la génération de 1960, née quinze ans plus tard, à peine 55,0 % des hommes et 63,7 % des femmes se sont mariés avant d'atteindre l'âge de 50 ans, et on s'attend à ce que seulement 30 % des hommes et 35 % des femmes se marient dans les générations les plus récentes pour lesquelles les tendances ont été extrapolées. Même si les données de l'état civil montrent actuellement une légère remontée des taux de nuptialité après l'âge de 30 ans, celle-ci touche une proportion trop faible de personnes pour entraîner un redressement de la courbe du pourcentage de personnes déjà mariées à 50 ans²³³. Pour une proportion de plus en plus importante d'individus, le choix semble plutôt s'être porté vers une autre forme de vie conjugale, comme nous le verrons plus loin.

233. Anne BINETTE CHARBONNEAU, « Mariages, nuptialité et situation conjugale », dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le bilan démographique du Québec*, éd. 2017, Québec, 2017, p. 103-104.

Figure 2. Proportion de personnes déjà mariées à l'âge indiqué selon la génération, 1945 à 1996, Québec



Source: ISQ, Le bilan démographique 2017, figure 5.7 (figure reproduite grâce aux données de base transmises par Anne Binette-Charbonneau). Seules les générations nées en 1958 et avant ont été observées jusqu'à l'âge de 50 ans. Pour les générations suivantes, les proportions présentées ont donc fait l'objet d'extrapolations fondées sur les tendances des générations précédentes au-delà de l'âge atteint en 2016. Les estimations n'ont pas été faites au-delà de l'âge de 30 ans pour les générations nées après 1978.

Indéniablement, le mariage a perdu son caractère quasi obligatoire pour amorcer la vie de couple. De façon analogue, la propension à se remarier après un divorce a fortement diminué, l'indice synthétique de remariage des divorcés passant d'environ 50 % vers 1975 à un peu plus de 20 % au milieu des années 1990 chez les femmes (données non présentées). La tendance est sensiblement la même chez les hommes, l'indice synthétique se situant cependant à un niveau légèrement plus élevé²³⁴. Les comportements semblent, depuis lors, s'être stabilisés à ce niveau²³⁵.

Avant 1968, seul le mariage religieux était reconnu légalement au Québec. En 1968, la *Loi concernant le mariage civil*²³⁶ a été adoptée et les premiers mariages civils ont été célébrés en 1969. Ces mariages représentaient à peine 2,2 % de l'ensemble des mariages célébrés cette année-là. Ce pourcentage a augmenté graduellement par la suite et se situait autour de 30 % pendant les années 1990.

234. Yves PÉRON, « Du mariage obligatoire au mariage facultatif », dans Victor PICHÉ et Céline LE BOURDAIS (dir.), *La démographie québécoise. Enjeux du XX^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 129, figure 3.5.

235. Martine ST-AMOUR, « Se remarier après un divorce ou le décès d'un conjoint : combien de personnes le font, après combien de temps et avec qui ? », (2012) 17-1 *Données sociodémographiques en bref (ISQ)* 5.

236. S.Q. 1968, c. 82.

L'entrée en vigueur en 2002 d'une nouvelle loi qui habilite de nouveaux officiants (notaires et personnes désignées par le ministre de la Justice) à célébrer les mariages civils a été suivie d'une hausse progressive du nombre de mariages civils, lesquels constituent en 2016 plus de la moitié (57,6 %) des mariages hétérosexuels²³⁷.

Le recul du mariage a été accompagné par une fragilisation de l'union conjugale et par la montée du divorce. En effet, la *Loi sur le divorce* adoptée par le Parlement canadien en 1968 qui libéralisait l'accès au divorce a coïncidé avec le début de la chute de la nuptialité (figure 1). Très faible avant l'entrée en vigueur de la loi, l'indice synthétique de divortialité, qui mesure la propension des couples à divorcer²³⁸ au cours des 25 années suivant la célébration du mariage, a rapidement évolué à la hausse pour atteindre plus de 350 divorces pour 1 000 mariages dès 1975. L'accroissement de l'indice s'est poursuivi par la suite, enregistrant des fluctuations qui l'ont amené à plus de 500 pour 1 000 en 1987. La première baisse enregistrée dans la deuxième moitié des années 1970 qui a été suivie d'un rattrapage rapide est liée à une accumulation des causes de divorce dans les cours du Québec, alors que la seconde est associée aux nombreux couples qui ont choisi de retarder leur demande de divorce dans l'attente de l'adoption de la nouvelle loi en décembre 1985²³⁹. Depuis, l'indice oscille autour de la même valeur²⁴⁰, soit un mariage sur deux se soldant par un divorce.

Tout comme l'indice synthétique de nuptialité est influencé par les modifications de l'âge au mariage, l'indice synthétique de divortialité peut être modifié par des variations dans la durée du mariage au moment du divorce. Lorsque cette durée raccourcit, elle provoque une hausse de l'indice de divortialité. La perspective longitudinale, illustrée à la figure 3, donne une idée de ce phénomène.

237. Anne BINETTE CHARBONNEAU, « Mariages, nuptialité et situation conjugale », dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le bilan démographique du Québec*, éd. 2017, Québec, 2017, p. 100 et figure 5.2, p. 101. Aussi ISQ site web, Population et démographie-Mariage et divorces-Mariages selon le type (religieux ou civil) et la catégorie de célébrant, 1969-2016 (page consultée le 31 janvier 2018).

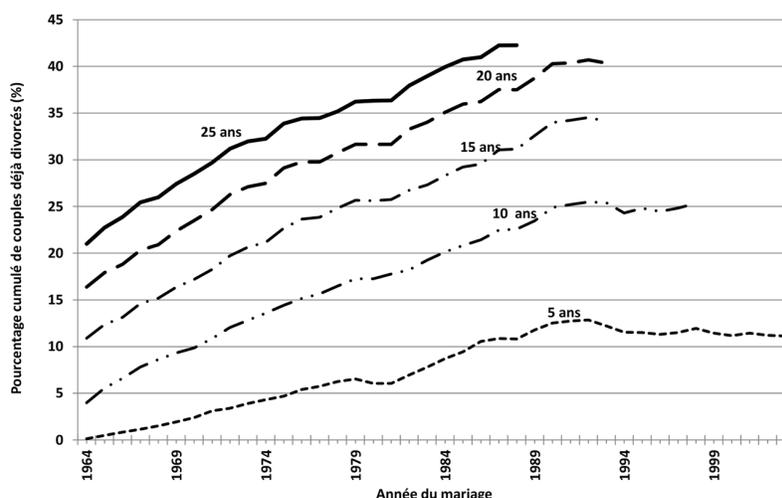
238. Cet indice est calculé de la même façon que l'indice synthétique de nuptialité, mais en utilisant les mariages des diverses années comme base des taux de ruptures à chaque durée. Il correspond à la proportion des couples qui divorceraient avant d'atteindre leur 25^e anniversaire de mariage si les taux de rupture observés une année donnée demeuraient constants.

239. Jean DUMAS et Yves PÉRON, *La Conjoncture démographique : mariage et vie conjugale au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 1992.

240. Malheureusement, Statistique Canada a arrêté la production et la publication de données sur le divorce en 2008.

L'augmentation substantielle que l'on observe au fil des promotions de mariage de la proportion de couples déjà divorcés après moins de dix ans en union montre que les couples divorcent de plus en plus tôt. Ainsi, après dix ans de mariage, près du quart des couples mariés en 1989 avaient divorcé, comparativement à un peu moins de 10 % parmi la promotion des couples mariés quelque vingt ans plus tôt, en 1969, soit après l'adoption de la *Loi sur le divorce*. Le pourcentage de couples divorcés après dix ans d'union semble se stabiliser autour de 25 % pour ceux qui se sont mariés au cours des années 1990. Par ailleurs, on voit que, non seulement les couples ont divorcé plus rapidement, mais qu'ils l'ont fait en plus grand nombre. Ainsi, alors qu'à peine un peu plus de 20 % des couples mariés en 1964 avaient divorcé avant d'atteindre leur 25^e anniversaire de mariage, ce pourcentage n'a cessé de croître dans les cohortes qui les ont suivis pour atteindre un peu plus de 40 %. Aucune n'a toutefois atteint le pourcentage de 50 % de l'indice synthétique, lequel surestime légèrement la propension des couples à divorcer, en raison du raccourcissement de la durée des mariages au moment du divorce. Les statistiques sur le divorce n'étant plus disponibles depuis 2008, il devient malheureusement impossible de suivre directement la propension des couples à divorcer parmi les cohortes récentes. Les données d'enquêtes devront y suppléer, comme nous le verrons dans la section suivante.

Figure 3. Pourcentage de couples déjà divorcés à diverses durées écoulées depuis le mariage selon l'année du mariage, Québec



Source: ISQ, 2014. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/mariages-divorces/> Tableau: « Proportion des mariages rompus par un divorce à certaines durées depuis le mariage ». Série terminée en 2008.

En bref, le mariage légal est devenu au cours des dernières décennies le choix d'une minorité de couples pour amorcer leur vie conjugale, et la libéralisation de la loi sur le divorce, en facilitant la dissolution du mariage, a mis en évidence la fragilisation du caractère autrefois irrévocable du mariage.

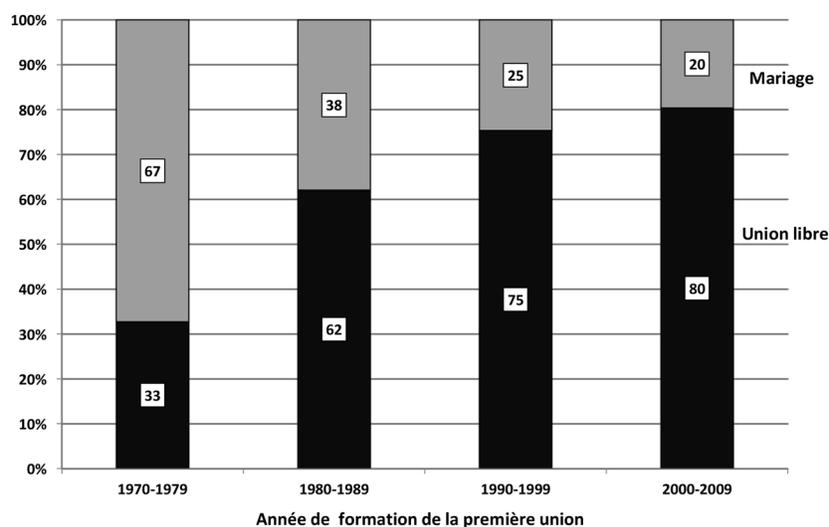
1.2 La progression de l'union libre et de l'instabilité conjugale

Si le mariage a perdu de son attrait, la vie de couple continue néanmoins de faire partie des projets de l'immense majorité des hommes et des femmes, comme en témoigne la progression graduelle de l'union libre au détriment du mariage comme mode d'entrée dans la vie conjugale²⁴¹. Tel qu'on peut le voir à la figure 4, le pourcentage d'unions libres est passé de 33 % parmi les premières unions formées en 1970-1979 à 80 % parmi celles conclues au cours de la première décennie des années 2000. L'augmentation observée a ralenti entre 1990-1999 et 2000-2009, suggérant ainsi une stabilisation de la popularité de l'union libre comme mode de formation de la première union, le mariage demeurant la route suivie par une minorité d'environ 20 %. L'union libre constitue également l'option privilégiée des couples après une séparation ou un divorce ; plus de 80 % des couples formés dans les années 1970 et les décennies suivantes ont emprunté cette voie à la suite de la rupture d'un mariage ou d'une union libre (données non présentées)²⁴².

241. Jean DUMAS et Alain BÉLANGER, *Rapport sur l'état de la population du Canada*, éd. 1996, Ottawa, Statistique Canada, 1997, p. 127 à 160 et Céline LE BOURDAIS et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, « Changes in Conjugal Life in Canada – Is Cohabitation Progressively Replacing Marriage ? », (2004) 66-4 *Journal of Marriage and Family* 929.

242. Compilation des auteurs à partir de Statistique Canada 2011, Enquête sociale générale sur les familles.

Figure 4. Modalités d'entrée en union selon l'année de formation de la première union, Québec



Source: Figure établie à partir de Statistique Canada, Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sociale générale (ESG) sur les familles, cycle 25 (2011).

Nombre de couples qui commencent leur vie conjugale par une union libre choisissent par la suite de légaliser leur union. Ainsi, près du tiers des premières unions libres formées entre 1977 et 2000 se sont transformées en mariage dans les dix ans qui ont suivi la mise en couple²⁴³, ce qui témoigne du maintien d'une certaine attraction du mariage. Toutefois, ce pourcentage s'est atténué avec le temps, passant de 40 % pour les unions formées en 1977-1986 à 20 % pour celles conclues après 1991²⁴⁴. On notera que le pourcentage d'unions libres qui se transforment en mariage est encore plus faible dans le cas des deuxièmes unions.

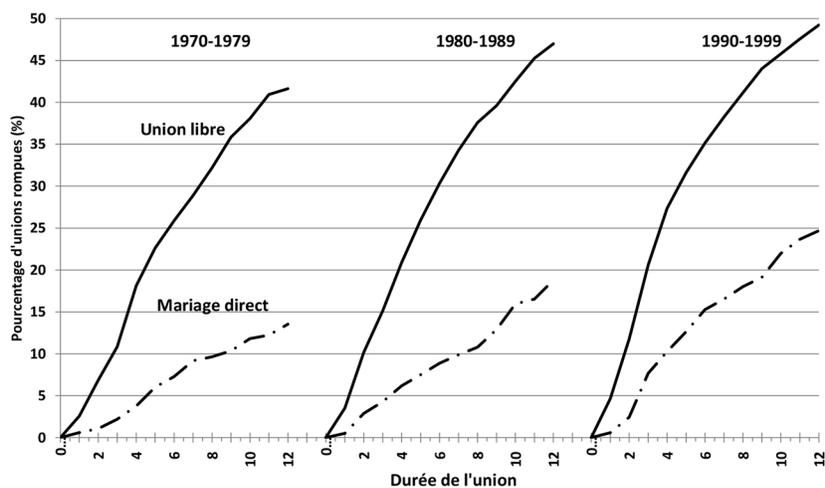
Formée en dehors du cadre institutionnel qui régit le mariage et ne requérant pas nécessairement un engagement formel des conjoints, l'union libre apparaît plus instable que le mariage. La figure 5, qui présente les proportions cumulées d'unions conjugales qui se sont soldées par une rupture, selon le type d'union emprunté

243. Céline LE BOURDAIS, Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Alain ROY, « Instabilité des unions libres : une analyse comparative des facteurs démographiques », (2014) 55-1 *Recherches sociographiques* 53, figure 3.

244. Céline LE BOURDAIS, Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Alain ROY, « Instabilité des unions libres : une analyse comparative des facteurs démographiques », (2014) 55-1 *Recherches sociographiques* 53, figure 2.

lors de la mise en couple, illustre cette réalité. On constate tout d'abord que la fréquence cumulée des ruptures est nettement plus forte parmi les couples ayant opté pour l'union libre, que celle-ci ait ou non été suivie d'un mariage, que parmi ceux qui se sont mariés sans avoir cohabité au préalable, et ce, peu importe la période considérée. Par exemple, un peu plus de 40 % des unions libres formées dans les années 1970 avaient mené à une séparation douze ans après le début de la mise en couple, comparativement à moins de 15 % des mariages. En second lieu, on voit que la fréquence des ruptures augmente d'une cohorte à l'autre, tant pour les unions libres que pour les mariages, mais que l'écart séparant les deux types d'union s'est quelque peu réduit au fil des ans. Ainsi, le pourcentage d'unions formées dans les années 1990 qui ont mené à une séparation est deux fois plus élevé parmi les unions libres que les mariages, alors qu'il était près de trois fois plus élevé dans les années 1970. Cette constatation met en lumière le fait que l'instabilité a progressé plus rapidement parmi les mariages (une augmentation de 82 % de 1970-1979 à 1990-1999) que parmi les unions libres (18 %).

Figure 5. Pourcentage d'unions rompues selon les modalités d'entrée en union et selon la période de formation et la durée de l'union, Québec



Source: Estimations de Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2008, à partir de Statistique Canada, Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sociale générale sur la famille (ESG 2006), cycle 20.

En résumé, l'instabilité des couples caractérise la vie conjugale d'aujourd'hui. La progression de l'union libre contribue à cette fragilisation des unions mais, on l'a vu, le mariage est devenu plus instable et n'est plus nécessairement un gage de stabilité.

1.3 Les nouvelles formes d'unions conjugales : unions civiles et mariages entre conjoints de même sexe

Au moment où la conjugalité entre hommes et femmes se transformait de façon inexorable, les revendications soutenues des couples homosexuels pour avoir accès au mariage ont été entendues, et la définition du mariage, qui se limitait à l'union entre un homme et une femme, a été modifiée par le Parlement du Canada en 2005, ouvrant la porte au mariage homosexuel. Au Québec, en 2002, avant la décision de la Cour d'appel du Québec de 2004²⁴⁵ et la décision du Parlement canadien autorisant le mariage entre conjoints de même sexe, l'union civile a été créée pour répondre à la demande des couples homosexuels d'avoir accès à une forme d'union reconnue officiellement. Étant donné la possibilité pour les conjoints de même sexe de se marier dès 2004 au Québec, l'union civile n'a cependant pas connu de développement fulgurant au sein de cette communauté, ni non plus, par ailleurs, parmi les couples hétérosexuels qui y ont également accès.

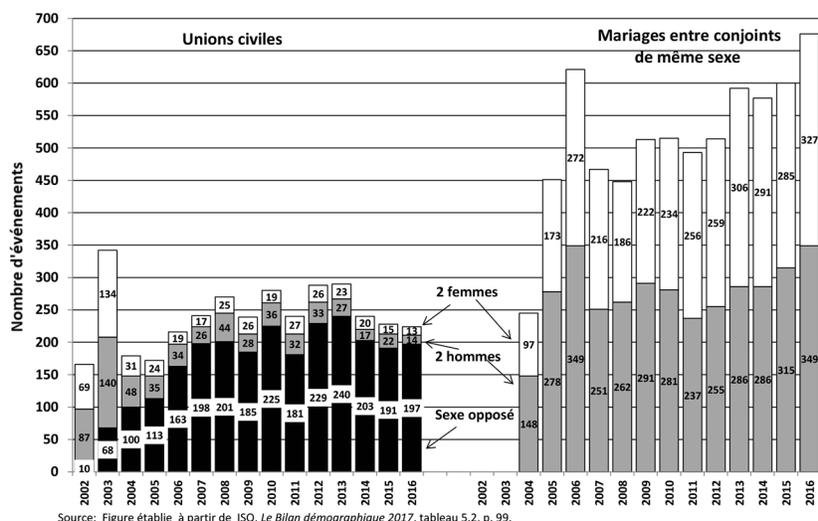
La figure 6 montre l'évolution de l'union civile ainsi que des mariages entre conjoints de même sexe en fonction du sexe des conjoints. Le plus grand nombre (342)²⁴⁶ d'unions civiles a été enregistré en 2003, première année de calendrier complète après l'instauration de ce type d'union en juin 2002. Leur nombre est tombé à moins de 180 en 2004 et 2005, et oscille depuis lors entre 210 et 290. En 2002, la très grande majorité (94 %)²⁴⁷ des unions civiles était le fait de conjoints de même sexe. Ce pourcentage a diminué rapidement par la suite et correspond au quart ou moins des unions civiles depuis 2006. Tout au long de la période, les unions civiles unissant deux hommes ont été proportionnellement un peu plus nombreuses que celles impliquant deux femmes, mais la tendance s'atténue.

245. *Hendricks c. Québec (Procureur général)*, [2002] R.J.Q. 2506 (C.S.), confirmé en appel dans *Ligue catholique pour les droits de l'homme c. Hendricks*, [2004] R.J.Q. 851 (C.A.).

246. Soit la somme de 140 unions de deux hommes, 134 unions de deux femmes, et 68 unions de conjoints de sexe opposé.

247. Soit 156 unions sur 166.

Figure 6. Évolution du nombre d'unions civiles et du nombre de mariage entre conjoints de même sexe, suivant le sexe des conjoints, Québec



La partie droite de la figure 6 montre que le nombre de mariages entre conjoints de même sexe est passé de 245 en 2004 à 621 en 2006 ; il est retombé quelque peu par la suite, se situant autour de 500 entre 2009 et 2012, avant de remonter à près de 600 en 2013 et d'atteindre 676 en 2016. L'importance relative des mariages qui unissent deux femmes a augmenté au fil du temps, passant d'environ 40 % au début de la période à un maximum de 50 % de 2011 à 2014, pour revenir à une proportion de 47-48 % en 2015-2016.

À la lecture de la figure 6, force est de constater que l'union civile créée au départ en grande partie pour répondre aux besoins des couples homosexuels dessert aujourd'hui en majorité les couples hétérosexuels qui recherchent une union officielle en dehors du mariage. À l'opposé, les couples de même sexe qui désirent officialiser leur union se tournent de façon majoritaire vers le mariage : plus de 90 % d'entre eux ont opté pour le mariage plutôt que pour l'union civile depuis 2013.

En terminant, mentionnons que le nombre d'unions civiles et de mariages entre conjoints de même sexe reste modeste. En 2016, 224 unions civiles et 676 mariages entre conjoints de même sexe ont été célébrés contre 21 273 mariages hétérosexuels ; les premières

constituent à peine 1,0 % de l'ensemble des unions formelles (mariages et unions civiles), et les seconds, 3,0 %. On ne peut cependant comparer la part de ces unions face à l'ensemble des nouvelles unions formées chaque année, car les unions libres ne sont soumises à aucune forme d'enregistrement, et leur nombre reste inconnu. Enfin, aucune information n'existe concernant la stabilité de ces nouvelles unions.

1.4 L'instabilité des unions libres : impact du mariage et de la venue d'un enfant

Nous avons montré que l'instabilité des unions libres, incluant celles qui ont été suivies d'un mariage, est plus grande que celle des mariages directs. Dans une recherche publiée récemment, nous nous sommes interrogées sur les facteurs sociodémographiques susceptibles d'influer sur la stabilité des unions libres, plus particulièrement l'effet que le mariage et la venue d'un enfant exercent sur les risques de séparation des couples. Cette étude révèle que le fait de se marier, tout comme l'arrivée d'un enfant dans le couple, renforce la stabilité de l'union, mais que le mariage exerce un effet plus déterminant²⁴⁸. L'analyse statistique multivariée²⁴⁹ que nous avons menée montre que les couples qui ont un enfant dans le cadre de l'union libre voient leur risque de séparation réduit de 29 % comparativement à leurs vis-à-vis qui sont toujours sans enfant, mais que la conclusion d'un mariage parmi les couples sans enfant diminue ce risque par plus de 50 %. Le fait d'être marié et d'avoir un enfant exerce un effet protecteur additionnel, les couples ayant connu les deux événements ayant 60 % moins de chances de se séparer que leurs homologues non mariés et sans enfant. En d'autres termes, cette analyse suggère que « l'engagement que les conjoints prennent l'un face à l'autre en se mariant semble constituer un gage de stabilité de l'union nettement plus grand que la venue d'un enfant, face auquel les droits et obligations des parents demeurent qu'ils soient ensemble ou séparés »²⁵⁰.

248. Céline LE BOURDAIS, Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Alain ROY, « Instabilité des unions libres : une analyse comparative des facteurs démographiques », (2014) 55-1 *Recherches sociographiques* 53.

249. Cette analyse tient compte des facteurs démographiques suivants : la période de formation de l'union, la région de résidence (Québec, ailleurs au Canada), le rang de l'union et l'âge au début de l'union libre.

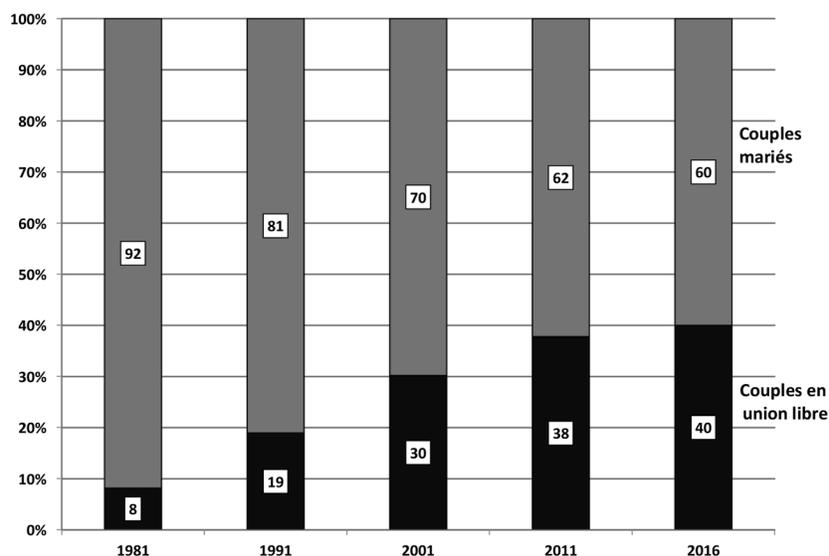
250. Céline LE BOURDAIS, Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Alain ROY, « Instabilité des unions libres : une analyse comparative des facteurs démographiques », (2014) 55-1 *Recherches sociographiques* 53, 67.

1.5 Les couples en union libre : importance relative parmi l'ensemble des couples

Jusqu'ici nous avons examiné les changements dans les comportements conjugaux que les hommes et les femmes ont connus au fil des années. Les recensements permettent de mesurer comment l'effet de ces comportements se répercute sur la composition de l'ensemble des couples à divers moments dans le temps. La figure 7, qui fournit la distribution des couples en fonction du type de leur union²⁵¹, présente une image qui, à première vue, peut paraître surprenante compte tenu de l'évolution présentée dans les sections précédentes. Entre les recensements de 1981 à 2016, la proportion des couples en union libre parmi l'ensemble des couples vivant avec ou sans enfant est passé de 8 % à 40 %. Ces proportions, nettement plus faibles que celles associées aux modalités de formation de la première union (voir la figure 4), sont la résultante de l'ensemble des comportements observés au cours des décennies précédant les recensements et reflètent l'inertie des phénomènes démographiques. Elles incluent l'ensemble des couples, quels que soient leur âge et le moment où ils ont formé leur union, et comptent donc une large fraction de couples âgés, mariés ou remariés, qui ont conclu leur union bien avant la diffusion de l'union libre. Les couples mariés englobent également les couples qui ont entamé la vie conjugale par le biais de l'union libre et qui se sont mariés ultérieurement. Échappent cependant à cette observation les couples qui se sont séparés, à moins qu'ils n'aient formé une nouvelle union, une union libre ou un mariage. Il n'y a donc pas d'incohérence entre les deux portraits présentés, seulement une différence de perspective.

251. La figure 7 ne distingue pas les couples de même sexe qui ont été identifiés pour la première fois au recensement de 2001. Ils sont inclus dans les distributions de 2001, 2011 et 2016 et représentent environ 1 % de l'ensemble des couples.

Figure 7. Distribution de l'ensemble des couples, avec ou sans enfant, selon le type d'union, Québec



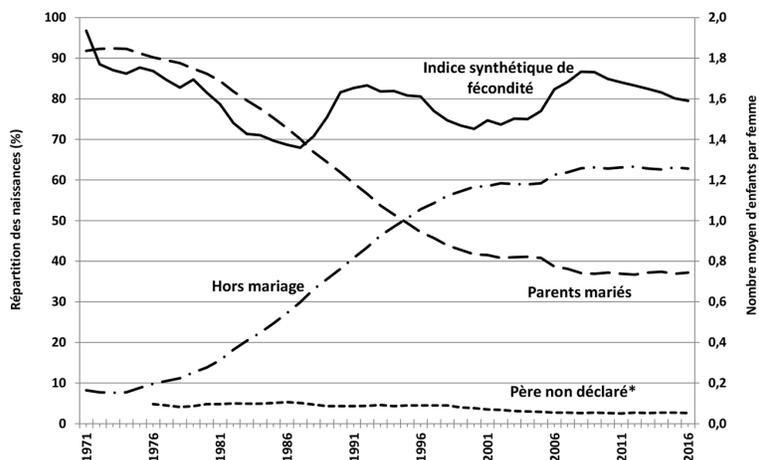
Source: Statistique Canada, Recensement du Canada, 2016, Le Quotidien, 2 août 2017, p. 8. Tableaux thématiques, 2011: 98-312-X2011019; 2001: 95F0316X2001003; 1991: Tableau sur le Pays 1996, Familles (partie 1: nombre, type et structure); 1981: 97F0005XCD2001002

2. La fécondité et l'union libre

2.1 La fécondité et la progression des naissances hors mariage

Tout aussi significatifs que les transformations de la conjugalité sont les changements qui ont touché la fécondité, en regard du nombre d'enfants mis au monde et des circonstances entourant leur naissance. La figure 8 présente l'indice synthétique de fécondité de 1971 à 2016, lequel mesure le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie, si les comportements observés chaque année demeuraient constants (échelle à droite de la figure 8). D'environ 4 enfants en moyenne en 1960 (données non présentées), le nombre d'enfants par femme est tombé en chute libre durant la décennie suivante pour atteindre 1,9 enfants en 1971, soit avant que ne s'enclenchent les transformations de la conjugalité. L'indice a poursuivi sa descente et a atteint un plancher de moins de 1,4 enfant par femme en 1987 avant de remonter progressivement par la suite. Il oscille depuis quelques années entre 1,6 et 1,7 enfant par femme.

Figure 8. Répartition des naissances selon la situation conjugale des parents et indice synthétique de fécondité, Québec



Source: ISQ (2018). <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/naissance-fecondite/tableaux>:
 « Indice synthétique de fécondité et taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère, 1951-2016 »;
 « Naissances selon l'état matrimonial des parents, 1951-2016 ».
 * Les naissances "Père non déclaré" sont aussi incluses dans la courbe "Hors mariage".

Parallèlement à l'évolution observée de l'indice synthétique de fécondité, l'âge moyen à la maternité s'est modifié. Il a d'abord enregistré une baisse liée à la réduction de la proportion des femmes ayant des enfants de rangs élevés (rang 4 et plus) auxquels elles donnaient naissance à des âges plus avancés, pour atteindre un minimum d'environ 27 ans au milieu des années 1970 ; il a remonté par la suite et se situe à 30,6 ans en 2016, en raison de l'augmentation de l'âge des femmes à la première maternité qui atteint 29,0 ans en 2016 (tableau 1).

Tableau 1
Âge moyen à la maternité et à la première naissance, Québec

Année	Maternité	Première naissance
1971	27,9	24,7*
1981	27,5	25,5
1991	27,8	26,1
2001	28,7	27,1
2011	30,1	28,4
2016	30,6	29,0

Source : Institut de la statistique du Québec, site web.

* Donnée transmise par Chantal Girard de l'ISQ, 2014-12-19.

Non seulement l'âge des mères à la naissance de leurs enfants a-t-il fluctué au fil du temps, mais leur situation conjugale a aussi changé. Dans les années 1970 jusqu'au début des années 1980, les couples vivant en union libre s'engageaient dans le mariage au moment d'avoir un enfant. Ces comportements se sont modifiés graduellement, et les couples sont devenus de plus en plus nombreux à avoir des enfants tout en continuant de vivre en union libre²⁵². Ce changement s'est traduit par une augmentation de la proportion des enfants nés hors mariage, comme on peut le voir à la figure 8. Cette figure montre bien que c'est à partir des années 1980 que la proportion des naissances hors mariage a pris son envol. Le pourcentage de naissances hors mariage est ainsi passé de 15 % au tournant des années 1980, à environ 40 % au début des années 1990 pour atteindre 60 % au milieu des années 2000. Depuis quelques années, ce sont près de deux enfants sur trois qui naissent hors mariage.

La très grande majorité des enfants sont reconnus par leur père : dans moins de 3 % des cas²⁵³, le père est non déclaré sur le bulletin de naissance. Certaines imprécisions quant à la situation conjugale des parents empêchent cependant de déterminer de façon exacte la proportion des naissances qui sont le fait de parents en union libre. Les estimations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) à partir des données de recensement ou du fichier des naissances suggèrent qu'environ 7 % des naissances seraient le fait de femmes vivant hors union²⁵⁴. Un peu plus de 55 % des enfants naîtraient donc aujourd'hui de parents en union libre.

Par ailleurs, si au début des années 1980, les couples avaient encore tendance à transformer leur union en mariage au moment d'avoir un premier enfant, avec le temps on constate que non seulement le premier enfant naît hors mariage, mais que les naissances subséquentes se produisent aussi de plus en plus fréquemment hors mariage. Ainsi, alors qu'en 1980, la proportion des naissances hors mariage était environ deux fois et demie plus élevée pour les naissances de rang 1 comparativement à celles de rang 2 (21 % contre 8 %), ces proportions sont relativement proches en 2016,

252. Céline LE BOURDAIS et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, « Changes in Conjugal Life in Canada – Is Cohabitation Progressively Replacing Marriage ? », (2004) 66-4 *Journal of Marriage and Family* 929.

253. Ce pourcentage ne comprend pas les enfants qui ont deux mères (à titre indicatif, leur nombre est passé de 15 en 2002 à 229 en 2013).

254. Martine ST-AMOUR, « Les écarts de fécondité selon la situation conjugale au Québec », (2013) 17-2 *Données sociodémographiques en bref (ISQ)* 6 et Chantal GIRARD, 2013, ISQ, communication personnelle.

68 % des premières naissances et 62 % des secondes étant hors mariage (données non présentées²⁵⁵).

Bref, on le voit, le lien traditionnel existant entre mariage et constitution de la famille s'est considérablement affaibli ; dorénavant, une forte proportion de couples se forment, fondent leur famille et ont leurs enfants sans institutionnaliser leur union.

2.2 Comparaison de la fécondité des couples mariés et des couples en union libre

La section précédente a mis en évidence l'importance grandissante de la fréquence des naissances hors mariage et a montré que plus de la moitié des enfants naissent aujourd'hui de parents en union libre. Peut-on en conclure pour autant que les couples en union libre ont autant d'enfants que les couples mariés ? L'union libre n'étant pas comme le mariage soumise à un enregistrement formel et compte tenu du fait que les bulletins d'enregistrement des naissances ne permettent pas toujours de bien identifier la situation conjugale des parents, il n'est pas facile de mesurer la fécondité des couples mariés et des couples en union libre. Deux essais de mesure ont fait l'objet de recherches récentes.

La première étude²⁵⁶, dont les résultats présentés ici ont été mis à jour, repose sur une estimation des taux de fécondité par groupe d'âge établis en rapportant le nombre de naissances enregistrées sur les effectifs de femmes mariées et en union libre dénombrés lors des recensements de 1991, 2001, 2011 et 2016²⁵⁷. La figure 9 présente les taux de fécondité par classe d'âge des femmes mariées et des femmes en union libre pour ces quatre années de

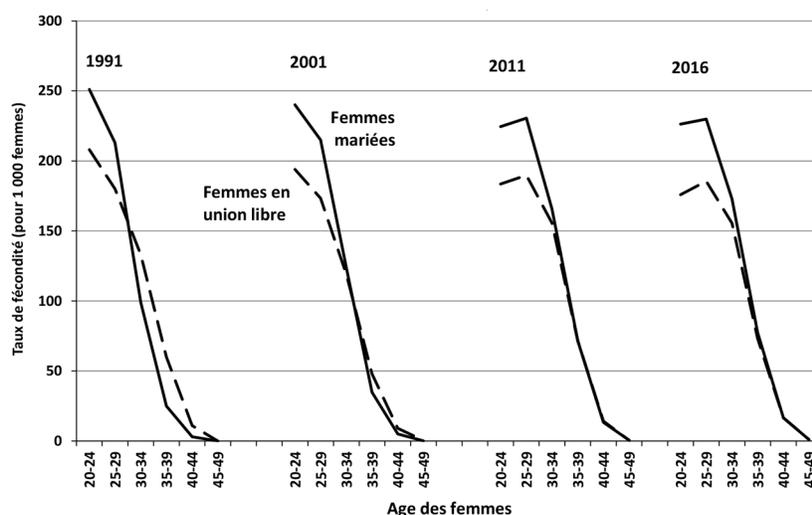
255. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Proportion de naissances hors mariage selon le rang de naissance, Québec, 1976-2016 », *Population et démographie – Naissance et fécondité*, Québec, 201, en ligne à <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/naissance-fecondite/5p2.htm>> (site consulté le 25 janvier 2018).

256. Céline LE BOURDAIS et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, *L'union libre au Canada et au Québec – Point de vue démographique*, Rapport soumis à la Direction du contentieux, Montréal, ministère de la Justice du Québec, 2008.

257. Les naissances par groupe d'âge correspondent aux naissances survenues lors des années des recensements de 1991, 2001, 2011 et 2016. Les naissances hors mariage (qui comprennent des naissances de femmes seules) ont été attribuées aux couples en union libre. Les taux à 15-19 ans n'ont pas été estimés, car les naissances des mères seules entraînent une surestimation inacceptable de la fécondité des couples en union libre à cet âge ; ces naissances ne représentent que 3 % de l'ensemble des naissances.

recensement. Les femmes mariées affichent une fécondité plus élevée que les femmes en union libre avant l'âge de 30 ans dans les quatre périodes considérées, et jusqu'à l'âge de 35 ans en 2001, 2011 et 2016. Entre 25 et 29 ans, par exemple, soit aux âges où la fécondité de l'ensemble des femmes résidant au Québec est la plus forte, 230 femmes mariées sur 1 000 ont donné naissance à un enfant en 2016, comparativement à 185 femmes en union libre. Les différences observées sont d'autant plus significatives que toutes les naissances hors mariage (y compris celles des femmes seules, célibataires, divorcées ou veuves sans conjoint) ont été attribuées aux femmes en union libre, les données disponibles ne permettant pas de les distinguer. Les taux de fécondité des femmes en union libre sont donc légèrement surestimés, ce qui a pour effet de réduire quelque peu l'écart observé entre femmes mariées et en union libre. Passé 30 ans, les taux de fécondité diminuent en même temps que l'écart entre couples mariés et en union libre rétrécit et, au-delà de l'âge de 35 ans, les taux sont très proches les uns des autres à partir de 2001.

Figure 9. Taux de fécondité (pour 1000) des femmes en union libre et des femmes mariées, Québec



Source: Estimations établies par les auteures. Pour 1991 et 2001, voir Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2008, engagement no 6; pour 2011 et 2016, calculs faits à partir des tableaux du site web de l'ISO: Naissances selon le rang et le groupe d'âge de la mère, Québec, 2003-2016, et Proportion des naissances hors mariage selon l'âge des femmes, et de Statistique Canada, Effectifs des femmes mariées et en union libre, Recensement du Canada, 2011 et 2016.

La deuxième étude, fondée sur une exploitation des données des recensements de 1996, 2001 et 2006, arrive à des résultats qui vont dans le même sens que ceux présentés ci-dessus : avant l'âge

de 35 ans, les femmes mariées sont plus fécondes que les femmes en union libre²⁵⁸, et cette réalité prévaut depuis 1996²⁵⁹. En d'autres termes, la fécondité des couples en union libre demeure inférieure à celle des couples mariés. Le fait que les premiers soient proportionnellement plus nombreux que les seconds aux âges où la fécondité est la plus élevée explique le résultat montrant que la majorité des naissances sont aujourd'hui issues de couples en union libre.

Ces mesures de la fécondité sont ponctuelles. Elles ne permettent pas de montrer si, à la fin de leur vie fertile, les femmes qui ont vécu en union libre à certains moments de leur vie auront eu en définitive moins d'enfants que celles qui ne l'ont jamais fait. Pour cela, il faudrait être en mesure de suivre les femmes tout au long de leur vie afin d'identifier les naissances qui surviennent dans le cadre d'une union libre, avant qu'elle ne se transforme en mariage ou, à l'inverse, selon qu'elle fasse suite à un mariage rompu.

3. La diversification de la structure des familles

L'évolution des comportements conjugaux a provoqué une diversification de la structure des familles. En particulier, elle a donné lieu à une augmentation de l'importance relative des familles monoparentales et recomposées, ainsi que des familles sous la responsabilité de couples en union libre.

3.1 L'évolution de la composition des familles biparentales et monoparentales

La progression de l'union libre et l'augmentation de la fréquence des naissances hors mariage, combinées à l'instabilité conjugale, ont modifié considérablement le paysage familial lorsqu'on l'envisage sous l'angle de la nature des unions des couples à la tête des familles ainsi que de la proportion des familles sous la responsabilité d'un parent seul. Il convient de rappeler ici que la définition statistique de la famille, retenue par Statistique Canada dans les recensements et les enquêtes, inclut comme membres de la famille uniquement les personnes liées par des liens conjugaux ou filiaux qui résident sous un même toit. Sont ainsi exclus de la famille

258. À l'exception des femmes âgées de 30-34 ans en 1996, où les taux sont presque égaux.

259. Martine ST-AMOUR, « Les écarts de fécondité selon la situation conjugale au Québec », (2013) 17-2 *Données sociodémographiques en bref (ISQ)* 6, figure 3.

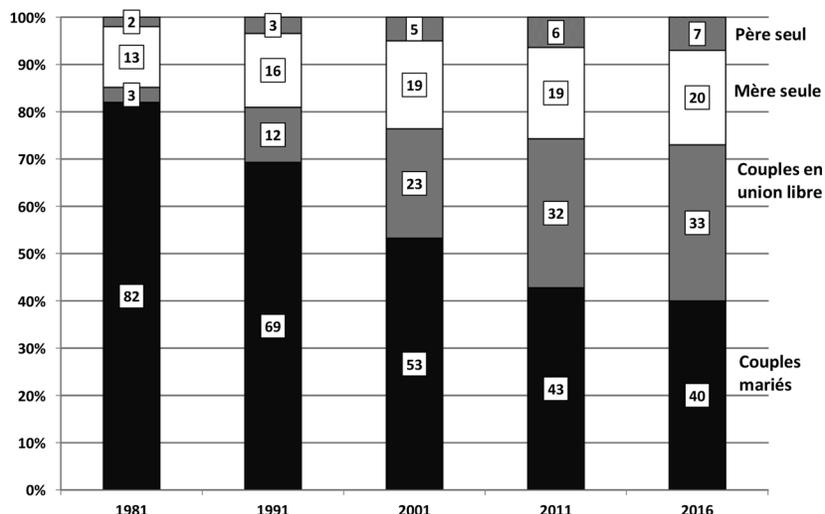
d'un parent séparé les enfants qui habitent la majeure partie du temps avec leur autre parent, ainsi que les enfants partageant leur temps également entre leurs deux parents qui, le jour du recensement, se trouvaient chez leur autre parent.

La figure 10 présente l'évolution de la distribution des familles comptant au moins un enfant de moins de 25 ans selon le type de famille de 1981 à 2016²⁶⁰. Les changements sont frappants. Les familles sous la responsabilité d'un couple marié ont vu leur part décroître de façon spectaculaire, leur pourcentage parmi l'ensemble des familles avec enfants chutant de 82 % en 1981 à 40 % en 2016. À l'inverse, les familles de couples en union libre ont connu une progression soutenue et formaient 33 % des familles avec enfants en 2016 comparativement à 3 % seulement en 1981. Lorsqu'on retient seulement les familles comptant au moins un enfant âgé de moins de 15 ans, le pourcentage de couples en union libre surpasse légèrement celui des couples mariés ; il était de 41 % contre 37 % en 2011²⁶¹. Résultant principalement depuis le début des années 1970 de l'instabilité conjugale, la proportion des familles monoparentales a aussi connu une hausse non négligeable, passant de 15 % à 27 %. Les familles monoparentales dirigées par un homme restent largement minoritaires ; leur importance relative parmi l'ensemble des familles monoparentales a toutefois augmenté de 17 % à 26 % au cours des 35 dernières années.

260. Plusieurs changements ont été apportés en 2001 au concept de « famille de recensement » retenu ici. Les couples de même sexe ont été inclus pour la première fois dans l'univers des familles ; de même, les enfants déjà mariés ont été comptés dans la famille de leurs parents à la condition qu'ils n'habitent pas avec leur conjoint et des enfants. Par ailleurs, les petits-fils ou filles vivant dans un ménage à trois générations où le parent seul (deuxième génération) n'a jamais été marié sont maintenant considérés comme faisant partie de la famille de ce parent (auparavant la famille était constituée des deux générations les plus anciennes). Enfin, les petits-fils ou petites-filles vivant sans conjoint ont été comptés comme faisant partie de la famille de leurs grands-parents lorsque le parent (deuxième génération) n'habitait pas dans le ménage. Ces changements de définition ont eu pour effet de gonfler légèrement les pourcentages de couples en union libre et de familles monoparentales recensés en 2001.

261. STATISTIQUE CANADA, « Groupe d'âge de l'enfant, structure de la famille de recensement et sexe pour les enfants dans les familles de recensement dans les ménages privés », *Recensement du Canada de 2011*, Tableau thématique 98-312-X2011036.

Figure 10. Distribution des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans selon le type de famille, Québec



Source: Statistique Canada, Recensement du Canada 2016, compilation spéciale. Recensement du Canada, site web, tableaux thématiques, 2011: cat. 98-312-X2011034; 2001: cat. 95F0316X20010034 1991: Tableau sur le Pays 1996, Familles (partie 1: nombre, type et structure) cat. 93F0022XDB96008; 1981: cat. 97F0005XCD2001002.

3.2 L'évolution des familles : l'effet de la recomposition familiale et de l'instabilité conjugale

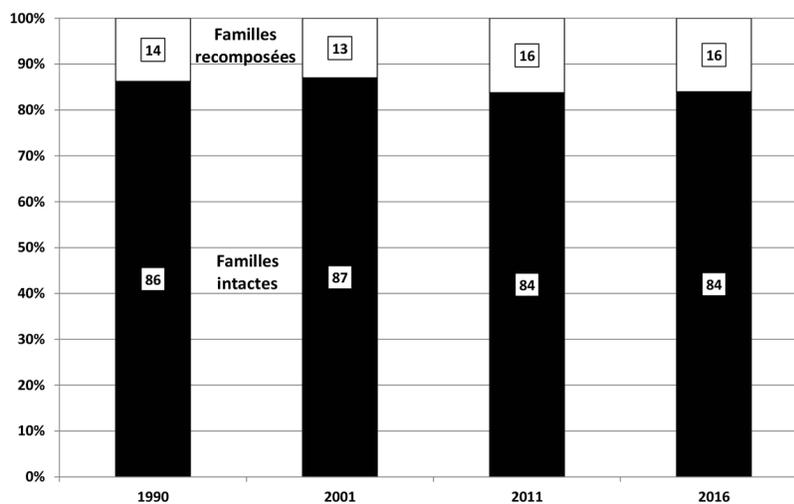
Au-delà du classement des familles en fonction du type d'union des couples, on peut aussi regrouper les familles biparentales selon que les deux conjoints sont les parents biologiques ou adoptifs de tous les enfants présents dans le foyer, ou selon qu'au moins un des enfants présents est né d'une union antérieure de l'un des deux conjoints. Les premières forment des familles dites « intactes »²⁶² et les secondes, des familles recomposées. Ces dernières ont été identifiées lors d'un recensement pour la première fois en 2011 ; pour les années antérieures, on doit, pour les repérer, recourir à des données d'enquête²⁶³.

262. Appellation utilisée par Statistique Canada.

263. Céline LE BOURDAIS et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, « Portrait des familles québécoises à l'horizon 2020. Esquisse des grandes tendances démographiques », dans Gilles PRONOVOST, Chantale DUMONT et Isabelle BITAUDEAU (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 71.

La figure 11 présente l'évolution de l'importance relative des familles intactes et recomposées parmi l'ensemble des familles biparentales. Les changements semblent peu importants à première vue : de 1990 à 2016²⁶⁴, le pourcentage de familles intactes reste élevé (autour de 85 %) alors que le pourcentage des familles recomposées passe de 14 % à 16 %. Cependant, à l'intérieur de ces deux groupes, on remarque une évolution contrastée, en particulier en ce qui concerne le type d'union qui unit les conjoints à la tête de ces familles. La figure 12 montre que les couples en union libre prédominent largement parmi les familles recomposées. Se situant déjà à plus de 60 % en 1990, leur proportion est passée à 70 % en 2001, et à 69 % par la suite. À l'opposé, le pourcentage de couples en union libre, d'abord faible parmi les familles intactes (9 % en 1990), a progressé graduellement pour atteindre 41 % en 2016.

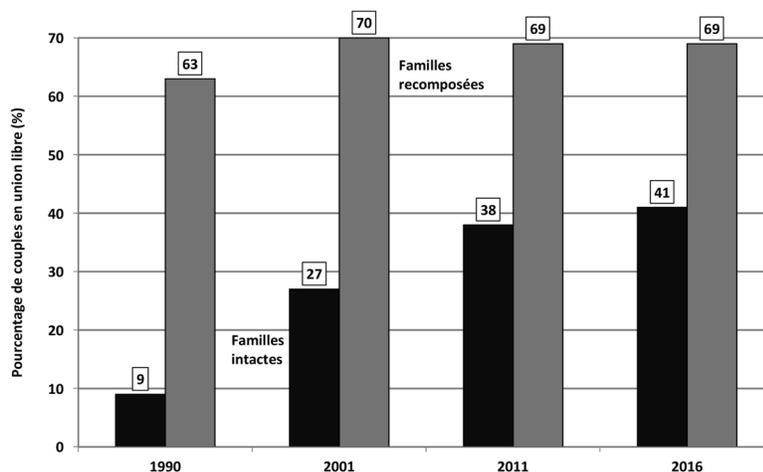
Figure 11. Distribution des familles ayant des enfants de moins de 21 ans* selon qu'elles sont intactes ou recomposées, Québec



Source: Pour 1990 et 2001, Le Bourdais et Lapiere-Adamcyk, 2008. Pour 2011, Statistique Canada, Recensement de 2011, site web, « Familles et ménages – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2011 », Tableau 3 – catalogue No 98-312-XWF2011002. Pour 2016, site web, Tableaux de données, Structure de la famille de recensement incluant la situation de famille recomposée, catalogue 98-400-X2016024.
* Enfants de moins de 25 ans en 2011 et 2016.

264. En 1990 et 2001, les données portent sur les familles ayant au moins un enfant de moins de 21 ans, alors qu'en 2011 et en 2016, il s'agit des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans.

Figure 12. Pourcentage de couples en union libre parmi les familles ayant des enfants de moins de 21 ans*, intactes et recomposées, Québec



Source: Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2008 pour 1990 et 2001. Pour 2011, Ministère de la famille, compilation effectuée à partir du tableau B4 de la commande spéciale CO-1362 adressée à Statistique Canada, Recensement de 2011. Pour 2016, compilation spéciale de Statistique Canada, Recensement de 2016.

*Enfants de moins de 25 ans en 2011 et en 2016.

Compte tenu des comportements conjugaux différents selon le type de famille, la proportion de familles recomposées avec enfants de moins de 25 ans est plus élevée parmi les couples en union libre que parmi les couples mariés. Ainsi, en 2016, le quart (24 %) des premiers appartenaient à une famille recomposée, comparative-ment à 9 % des seconds (données non présentées).

Les familles recomposées peuvent prendre diverses formes. Elles peuvent être simples et comprendre les enfants d'une seule fratrie, ou complexes et regrouper les enfants issus d'unions différentes. En 2016, presque six familles recomposées sur dix comp-taient uniquement les enfants d'un seul conjoint ; deux fois sur trois, ces familles regroupaient une mère vivant avec ses enfants biologiques ou adoptés et un beau-père, et une fois sur trois, un père vivant avec ses enfants et une belle-mère (tableau 2). Les familles recomposées complexes comprennent soit un enfant de l'un des conjoints et un enfant commun au couple, soit des enfants de cha-cun des deux conjoints, peu importe qu'ils aient ou non eu un enfant ensemble. Le plus souvent (31,1 %), ces familles comprennent au moins un enfant issu de l'union en cours et au moins un enfant né d'une union antérieure de l'un des conjoints. Moins fréquentes (9,5 %) sont les familles qui comptent à la fois des enfants issus

d'une union antérieure de chacun des conjoints, sans qu'il y ait d'enfant commun ; enfin, plus rares (1,7 %) sont les familles qui regroupent à la fois au moins un enfant commun et des enfants issus d'une union antérieure de chacun des deux conjoints.

Tableau 2
Distribution (en %) des familles recomposées comptant des enfants de moins de 25 ans selon la composition de la famille

Composition de la famille	%
Familles recomposées simples	57,7
• Enfants de la mère seulement	36,4
• Enfants du père seulement	21,3
Familles recomposées complexes	42,3
• Enfants des deux conjoints sans enfant commun	9,5
• Enfants de la mère ou du père et enfant commun	31,1
• Enfants des deux conjoints et enfant commun	1,7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, Données intégrales, compilation spéciale.

Par ailleurs, la stabilité de l'importance relative des familles recomposées parmi l'ensemble des familles notée précédemment entre 1990 et 2016 n'est qu'apparente et occulte en partie les changements familiaux que les individus connaissent au cours de leur vie. En effet, la composition des familles se modifie au fil du temps en fonction de plusieurs facteurs, au nombre desquels l'instabilité conjugale et la mobilité des enfants sont des plus importantes. Une famille intacte dont le couple se sépare se subdivise en deux unités résidentielles dont le statut varie ; celles-ci comprendront soit une famille monoparentale et une personne (un parent) vivant seule, soit deux familles monoparentales si les enfants vivent en garde partagée avec leurs deux parents. Les parents séparés pourront par la suite chacun de leur côté former une union avec un nouveau partenaire et ainsi créer, soit une famille recomposée et un couple sans enfant, soit deux familles recomposées selon la présence ou non d'enfants dans leur foyer. Les données d'enquête ou de recensement qui fournissent un portrait de la situation des familles à un moment donné dans le temps arrivent mal à saisir ces réalités changeantes.

D'une part, on l'a vu, les enfants de parents séparés ne sont comptés que dans un seul des deux ménages de leurs parents, ce qui entraîne une sous-estimation de la proportion de foyers monoparentaux et recomposés entre lesquels les enfants circulent. D'autre part, le portrait instantané que l'on dégage au moment d'une enquête ou d'un recensement cache l'histoire passée de ces familles et la complexité des parcours individuels qui les sous-tendent²⁶⁵. Ainsi, si les familles recomposées ne représentent qu'environ 16 % des couples avec enfants de moins de 25 ans lors du recensement de 2016, on ne peut en déduire que le pourcentage d'individus qui, à titre de parent ou beau-parent, d'enfant biologique ou enfant par alliance, auront appartenu à ce type de famille à un moment ou à un autre est sensiblement le même. Pour cela, il faut disposer d'enquêtes longitudinales dont la fiabilité dépend de plusieurs facteurs, au premier chef le fait que le répondant à qui l'on s'adresse ait joué un rôle de parent biologique ou de beau-parent pendant l'épisode de vie en famille recomposée²⁶⁶.

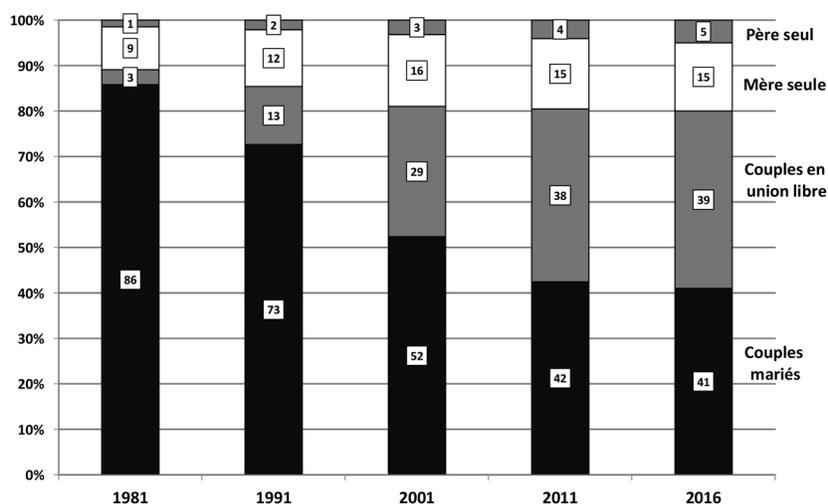
3.3 L'environnement familial des enfants

Les données présentées plus haut illustrent les changements examinés sous l'angle des unités familiales. On peut aussi envisager cette évolution du point de vue des enfants, c'est-à-dire observer les types de famille dans lesquels les enfants vivent et grandissent. La figure 13 présente la répartition des enfants âgés de moins de 15 ans en fonction du type de famille à laquelle ils appartenaient lors de recensements menés au cours des 35 dernières années. En 1981, 86 % de ces enfants vivaient dans une famille de conjoints mariés, 3 % dans une famille où le couple était en union libre, et 10 % dans une famille monoparentale. Quelque 35 ans plus tard, en 2016, moins de la moitié (41 %) habitaient avec des parents mariés, 39 % vivaient avec des parents en union libre, et 20 % avec un parent seul.

265. Céline LE BOURDAIS et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, « Portrait des familles québécoises à l'horizon 2020. Esquisse des grandes tendances démographiques », dans Gilles PRONOVOST, Chantale DUMONT et Isabelle BITAUDEAU (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 71.

266. Céline LE BOURDAIS et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Valerie HEINTZ-MARTIN, « Composition de la famille et risques d'éclatement des familles recomposées : effet réel ou artefact lié au mode de collecte des données ? », (2013) 42-1 *Cahiers québécois de démographie* 5.

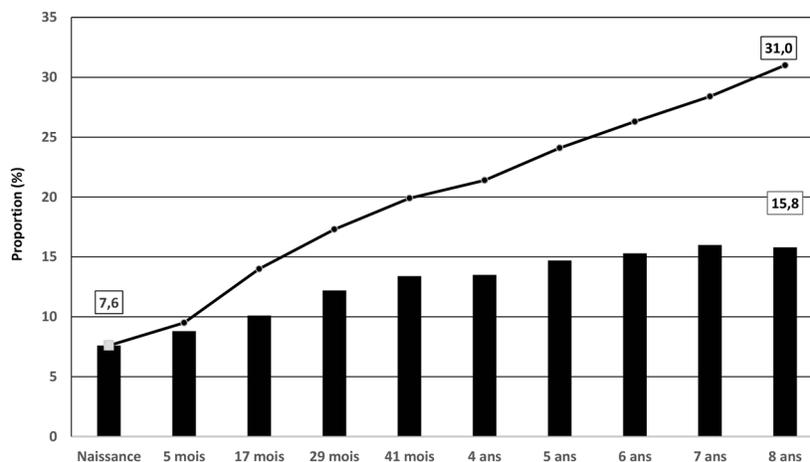
Figure 13. Répartition des enfants de moins de 15 ans selon le type de famille, Québec



Source: Figure établie à partir de Statistique Canada, Recensement du Canada, compilation spéciale 2016; tableaux thématiques, 2011: cat. 98312X2011023; 2001, 1991 et 1981: cat. 97F0005XCB2001002.

Ce portrait brossé à partir de données du moment donne une image partielle et incomplète des situations familiales que les enfants sont appelés à connaître au cours de leur vie. La proportion d'enfants qui vivront au moins pour un temps dans une famille monoparentale est dans les faits nettement plus élevée que ne le révèle la figure 13. Selon les données de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ), 7,6 % des enfants nés en 1998 habitaient avec un seul parent au moment de leur naissance. Cette proportion passe à 12 % vers l'âge de 2½ ans (29 mois) et touche environ 15 % des enfants âgés entre 5 et 8 ans (voir la figure 14). Lorsqu'on cumule la proportion d'enfants qui ont connu la monoparentalité, à l'âge de 8 ans, ce n'est pas 15 %, mais bien le double (31 %) des enfants qui ont déjà vécu cette expérience.

Figure 14. Proportion d'enfants vivant dans un ménage monoparental à divers âges et proportion cumulée ayant déjà fait l'expérience de la monoparentalité au moins une fois, Québec, cohorte née en 1998, observée jusqu'en 2006



Source: Reproduit grâce à la permission accordée par l'Institut de la Statistique du Québec à partir des données de base de la figure parue dans Ducharme A. et H. Desrosiers, 2008. "La monoparentalité dans la vie des jeunes enfants québécois : une réalité fréquente mais souvent transitoire", <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/portrait-200810-mono.pdf>

L'écart grandissant que l'on observe entre le pourcentage d'enfants nés en situation de monoparentalité et le pourcentage cumulé de ceux qui en ont fait l'expérience à l'âge de 8 ans est lié à la proportion d'enfants qui voient leurs parents se séparer au fur et à mesure qu'ils grandissent. Étant donné la hausse de l'instabilité conjugale, cette proportion a augmenté au fil du temps et survient de plus en plus précocement dans la vie des enfants. Près du quart²⁶⁷ des enfants nés en 1998 avaient vu leurs deux parents se séparer avant de fêter leur 8^e anniversaire, comparativement à 20 % des enfants nés quelque quinze ans plus tôt²⁶⁸. Le risque des enfants de voir leurs parents se séparer n'est pas, par ailleurs, indépendant de la situation conjugale de leurs parents au moment de leur naissance : parmi les enfants âgés de 8 ans en 2006 (nés en 1998), plus du tiers (35 %) des enfants nés de parents en union de fait avaient vécu la séparation parentale, comparativement à 15 %

267. Soit la différence entre 31,0 % et 7,6 %.

268. Heather JUBY, Nicole MARCIL-GRATTON et Céline LE BOURDAIS, *Quand les parents se séparent : Nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Rapport soumis à la Section de la famille, des enfants et des adolescents, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, 2005.

des enfants issus de parents mariés²⁶⁹. De plus, les enfants nés de parents en union libre sont plus jeunes que leurs vis-à-vis nés de parents mariés lorsqu'ils font l'expérience de la monoparentalité. Les premiers avaient un âge médian de 2 ans et 7 mois à la séparation de leurs parents comparativement à 4 ans et 4 mois pour les seconds²⁷⁰.

La trajectoire familiale des enfants ne s'arrête pas à la vie en famille monoparentale. La hausse de la monoparentalité jointe à une diminution de l'âge des enfants lorsqu'ils voient leurs parents se séparer fait en sorte qu'un nombre croissant d'entre eux connaîtront la vie en famille recomposée. À l'âge de 6 ans, 13 % des enfants nés en 1998 (soit près de la moitié ayant connu la monoparentalité à cet âge) avaient déjà vécu un épisode de vie en famille recomposée, c'est-à-dire habité avec un parent et un beau-parent²⁷¹. À mesure que ces enfants vieilliront, il y a tout lieu de croire que le pourcentage d'entre eux qui connaîtront la monoparentalité ou la recombposition familiale continuera d'augmenter au rythme des séparations et des remises en union que vivront leurs parents, comme le suggèrent des recherches menées au Canada ou ailleurs dans le monde²⁷².

Il n'est pas toujours aisé pour les enfants de garder un contact soutenu avec leurs deux parents par-delà une séparation. Ainsi, parmi les enfants de 6 ans dont les parents s'étaient séparés, environ un sur cinq ne voyait jamais son père ou ne le voyait qu'occa-

269. Amélie DUCHARME et Hélène DESROSIERS, « La monoparentalité dans la vie des jeunes enfants québécois : une réalité fréquente mais souvent transitoire », (2008) *Portraits et trajectoires (ISQ)*, série ÉLDEQ.

270. Amélie DUCHARME et Hélène DESROSIERS, « La monoparentalité dans la vie des jeunes enfants québécois : une réalité fréquente mais souvent transitoire », (2008) *Portraits et trajectoires (ISQ)*, série ÉLDEQ.

271. Hélène DESROSIERS et Micha SIMARD, « Diversité et mouvances familiales durant la petite enfance », (2010) 4-4 *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ISQ)*, série ÉLDEQ, tableau 1.

272. Heather JUBY, Nicole MARCIL-GRATTON et Céline LE BOURDAIS, *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Rapport soumis à la Section de la famille, des enfants et des adolescents, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, 2005. Voir également Heather JUBY, Céline LE BOURDAIS et Nicole MARCIL-GRATTON, *Et la vie continue : expansion du réseau familial après la séparation des parents*, Rapport soumis à la Section de la famille, des enfants et des adolescents, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, 2005. Voir finalement Gunnar ANDERSSON, « Children's Experience of Family Disruption and Family Formation: Evidence from 16 FFS Countries », (2002) 7-7 *Demographic Research* 343.

sionnellement²⁷³. Cela n'est pas sans conséquence sur leurs conditions de vie, les recherches passées ayant montré que les pères qui maintiennent des contacts fréquents avec leurs enfants sont plus susceptibles de contribuer financièrement à leurs besoins. Ainsi, en 2004, 41 % des enfants âgés de 6 ans résidant avec leur mère à la suite de la séparation de leurs parents ne recevaient aucun soutien financier de la part de leur père²⁷⁴.

4. Quelques caractéristiques de la vie familiale contemporaine

4.1 L'évolution de l'activité économique des femmes québécoises

Les changements familiaux que nous venons de décrire se sont déroulés dans une période de transformations sociales et économiques intenses. L'une des manifestations les plus significatives de ces transformations touche la participation des femmes au marché du travail. Jusqu'aux années 1970, les femmes québécoises avaient l'habitude d'intégrer le marché du travail, une fois leurs études terminées, et d'y rester jusqu'à la venue de leur premier enfant ou, plus souvent, jusqu'à leur mariage²⁷⁵. Elles y retournaient souvent par la suite, mais seulement une fois les enfants devenus grands.

Cette réalité s'est profondément modifiée à partir des années 1980, comme on peut le voir à la figure 15 qui présente l'évolution des taux d'activité des femmes âgées de 25-54 ans selon l'âge de leur plus jeune enfant. Dès 1976, plus de 50 %²⁷⁶ des femmes n'ayant aucun enfant de moins de 16 ans étaient présentes sur le marché du

273. Hélène DESROSIERS et Micha SIMARD, « Diversité et mouvances familiales durant la petite enfance », (2010) 4-4 *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ISQ)*, série ÉLDEQ.

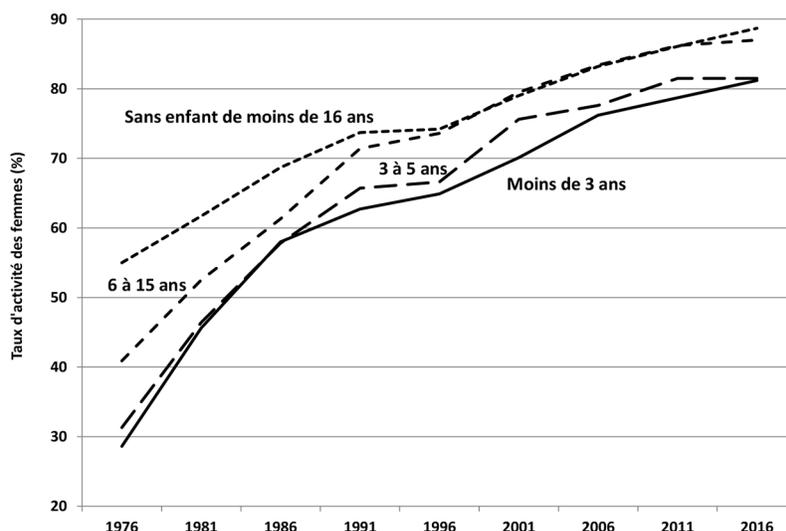
274. Hélène DESROSIERS et Micha SIMARD, « Diversité et mouvances familiales durant la petite enfance », (2010) 4-4 *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ISQ)*, série ÉLDEQ, tableau 6.

275. Jacques HENRIPIN et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, *La Fin de la revanche des berceaux. Qu'en pensent les Québécoises ?*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974, p. 70, graphique 12.

276. La courbe décrivant les taux d'activité des femmes sans enfant de moins de 16 ans de la figure 15 diffère de celle publiée dans le chapitre 2 de COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA FAMILLE (A. ROY, prés.), *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*, Montréal, Éditions Thémis, 2015. Cette différence résulte de corrections apportées aux données par l'ISQ.

travail ; à peine 30 % de celles ayant un enfant d'âge préscolaire étaient dans la même situation. La proportion des mères en emploi a progressé rapidement par la suite. Dix ans plus tard, soit en 1986, le taux d'activité des femmes dont le plus jeune enfant a moins de 5 ans avait presque atteint 60 % et il dépassait même ce niveau parmi celles dont le plus jeune enfant avait entre 6 et 15 ans. En 2016, plus de 80 % des femmes avec des enfants de 3 ans ou plus étaient présentes sur le marché du travail, rejointes à ce niveau par les mères dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans. Chez les hommes de 25-54 ans, le taux d'activité a peu varié durant cette période ; il fluctue autour de 95 % parmi les hommes ayant au moins un enfant de moins de 16 ans et autour de 88 % pour ceux qui sont sans enfant (données non présentées).

Figure 15. Taux d'activité des femmes âgées de 25-54 ans selon l'âge du plus jeune enfant, Québec

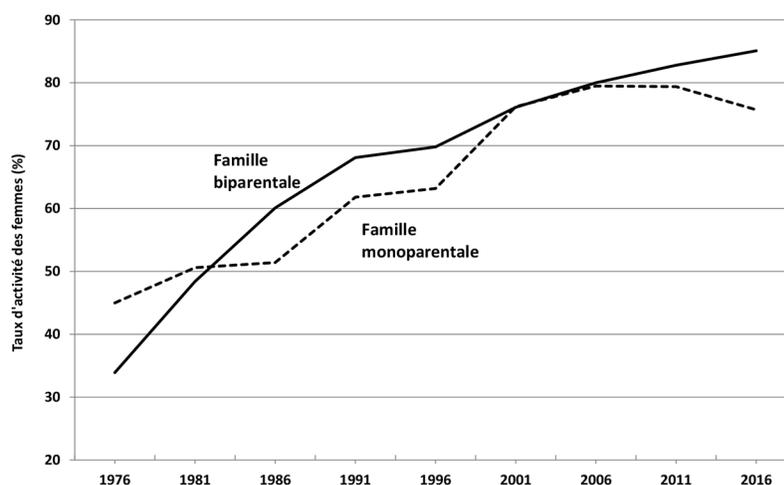


Source: Figure établie à partir du tableau de l'ISQ, adapté des données de Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1976-2016.

La participation des mères à l'emploi varie également en fonction de la composition de la famille comme on peut le voir à la figure 16. En 1976, les femmes à la tête d'une famille monoparentale comptant des enfants de moins de 12 ans affichaient un taux d'activité plus élevé que leur vis-à-vis vivant en famille biparentale (45,0 % contre 33,9 %). Le rapport s'est inversé durant les années 1980, les femmes de famille biparentale ayant connu une progression en emploi plus forte que les mères seules. Au début des années

2000, les taux d'activité des deux groupes de femmes s'étaient rapprochés, et ils se situaient à 80 % vers 2006. Le rattrapage effectué par les mères seules tient à la hausse particulièrement forte des taux d'activité parmi celles ayant des enfants d'âge préscolaire (données non présentées), et est sans doute lié à la mise en place progressive des garderies à 5 \$ pour enfants de moins de 5 ans à partir de 1997. Depuis, les courbes s'écartent de nouveau, les mères seules revenant à un taux de 76 % en 2016.

Figure 16. Taux d'activité des femmes âgées de 25-54 ans ayant des enfants de moins de 12 ans selon le type de famille, biparentale ou monoparentale, Québec



Source: Institut de la statistique du Québec, site web: Statistiques et publications/conditions de vie et société/conciliation travail-famille, Tableau: Indicateurs du marché du travail selon la situation familiale et la présence d'enfants, femmes âgées de 25-54 ans, avec enfants de moins de 12ans, Québec, 1976-2016.

Peu d'études ont, à notre connaissance, comparé les comportements en emploi des mères vivant en couple en fonction du type d'union et de la composition de la famille. Une étude que nous avons menée, fondée sur des données de 1984 à 2001, a montré que les femmes appartenant à une famille recomposée comptant des enfants de moins de 21 ans affichaient un taux d'activité plus élevé que leurs vis-à-vis vivant en famille intacte, et qu'elles étaient plus nombreuses que ces dernières à travailler à plein temps plutôt qu'à temps partiel²⁷⁷. L'analyse a également montré que les femmes

277. Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Céline LE BOURDAIS, avec la collaboration de Valerie MARTIN et Paul-Marie HUOT, *La diversification de la structure et de* (à suivre...)

vivant en union libre optent plus fréquemment pour le travail à plein temps que leurs consœurs mariées, peu importe qu'elles soient en famille intacte ou recomposée. Cette étude portait sur l'ensemble du Canada, mais on peut penser que les comportements observés ressembleraient à ceux des femmes résidant au Québec. Ainsi, prenant appui sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, une publication du ministère de la Famille (2014)²⁷⁸ a montré que les Québécoises vivant dans une famille recomposée avec enfants de moins de 25 ans avaient un taux d'activité légèrement plus élevé que leurs consœurs de familles intactes (84,4 % par rapport à 81,5 %) ; les femmes ayant eu un enfant au sein de la famille recomposée affichaient cependant un taux plus faible que celles n'ayant pas eu d'enfant (78,5 % contre 87,1 %).

4.2 Les divers types de famille et le revenu

Le revenu familial varie en fonction du type de famille, influencé par le nombre d'adultes qui sont sur le marché du travail, incluant les conjoints et les enfants qui font partie de la famille. Sans surprise, on observe au tableau 3, fondé sur les données du recensement de 2016, que le revenu médian avant impôt est nettement plus élevé chez les familles biparentales avec enfants (104 889 \$) que dans les autres types de familles. Ces familles comptent souvent deux soutiens et bénéficient parfois en plus de l'apport de certains de leurs enfants encore à la maison qui travaillent. Ils jouissent de revenus plus élevés que les couples sans enfants (70 280 \$), lesquels comprennent à la fois des couples qui n'ont pas encore d'enfant et qui sont moins avancés dans la carrière, ainsi que des couples plus âgés qui n'ont plus d'enfant habitant avec eux et qui sont peut-être déjà à la retraite. Les pères seuls suivent avec un revenu médian qui se situe légèrement au-dessus de 60 000 \$, et les mères seules avec un revenu médian de presque 50 000 \$. Le revenu disponible après impôt et transferts gouvernementaux est inférieur au revenu avant impôt dans toutes les familles, mais il est réduit de façon moindre parmi les mères seules qui disposent de revenus bruts moins élevés.

(...suite)

la composition des familles au Canada, Rapport final soumis à la Direction de la recherche sur la politique stratégique, Ottawa, ministère des Ressources Humaines et Développement Social Canada, 2008.

278. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, « Les familles recomposées au Québec : qui sont-elles ? – Un profil à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 », (2014) 2-3 *Quelle famille ?* 1.

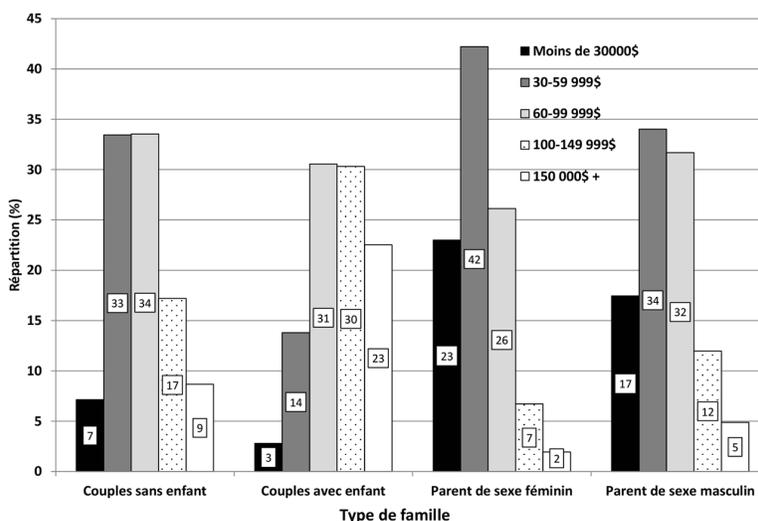
Tableau 3
Revenu médian (\$) des familles avant et après impôt, Québec

Revenu	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Mère seule	Père seul
Médian (avant impôt)	70 280	104 889	49 887	61 467
Médian (après impôt)	60 367	88 291	46 041	52 503
% Revenu après impôt/ Revenu avant impôt	85,9	84,2	92,3	85,4

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit n° 98-400-X2016099.

La figure 17 reprend les informations sur le revenu avant impôt et présente la répartition des niveaux de revenus selon le type de famille. La proportion de familles bénéficiant de revenus inférieurs à 30 000 \$ est plus élevée parmi les familles monoparentales : presque le quart (23 %) des mères seules et près du cinquième (17 %) des pères seuls affichent un tel niveau de revenu. À l’opposé, 53 % des couples avec enfants profitent de revenus de 100 000 \$ et plus, comparativement à 26 % des couples sans enfant, 17 % des pères seuls et seulement 9 % des mères seules.

Figure 17. Répartition des niveaux de revenu par type de famille, Québec



Source: Figure adaptée à partir de Statistique Canada, Recensement 2016, Produits de données, tableau 34, no catalogue: 98-400-2016104.

Le niveau de vie des familles ne dépend pas uniquement du revenu familial, il varie également en fonction du nombre de personnes qui en dépendent. Voulant distinguer la situation financière relative des divers types de familles biparentales avec enfants, nous avons calculé un indicateur de l'« aisance financière » des familles dans une étude fondée sur des données d'enquête de 1990, 1995 et 2001²⁷⁹. Cet indicateur mesure le revenu dont chaque membre de la famille dispose, en tenant compte des économies d'échelle liées à la présence de plusieurs personnes²⁸⁰. L'étude a montré que les familles intactes avec enfants de moins de 21 ans sous la houlette d'un couple marié ont une probabilité nettement plus faible de disposer d'un revenu inférieur à 15 000 \$ par personne que les familles intactes de couples en union libre ainsi que des familles recomposées (mariées et en union libre), et ce, même une fois contrôlé l'effet de plusieurs facteurs sociodémographiques. Ces résultats sont basés sur des données canadiennes, mais il n'y a pas lieu de croire qu'ils seraient fort différents au Québec.

4.3 Comparaison des gains d'emploi des conjoints

Nous avons vu que les transformations familiales se sont déroulées en même temps que les conditions de vie des femmes se modifiaient de façon notable, en particulier en raison de leur entrée massive sur le marché du travail. Aujourd'hui, la très grande majorité des femmes sont présentes en emploi et disposent de revenus qui contribuent de façon croissante au bien-être des familles²⁸¹. L'écart qui sépare les revenus des femmes de ceux des hommes s'est amenuisé au fil des ans, mais on sait que les femmes n'ont pas encore atteint la parité de revenu avec les hommes. Comment leurs revenus se comparent-ils à ceux de leurs conjoints à l'intérieur des couples ?

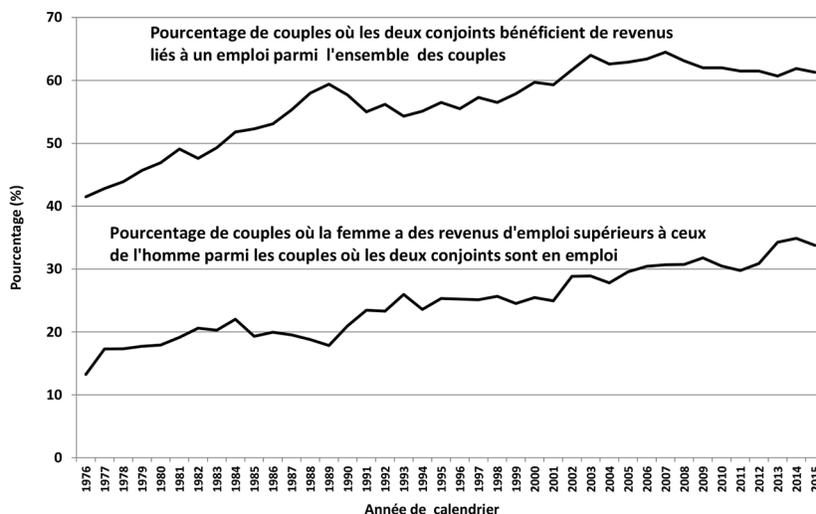
279. Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Céline LE BOURDAIS, avec la collaboration de Valerie MARTIN et Paul-Marie HUOT, *La diversification de la structure et de la composition des familles au Canada*, Rapport final soumis à la Direction de la recherche sur la politique stratégique, Ottawa, ministère des Ressources Humaines et Développement Social Canada, 2008.

280. Plus précisément, les revenus rapportés dans les trois enquêtes ont été exprimés en dollars constants de 1990. Par la suite, nous avons divisé le revenu des familles par la racine carrée du nombre de personnes présentes dans la famille, suivant en cela une approche développée par Statistique Canada.

281. Claude FORTIER et Sylvie JEAN, « La contribution des femmes au revenu d'emploi du couple », (2000) 5-1 *Données sociodémographiques en bref (ISQ)* 6.

Statistique Canada produit depuis le milieu des années 1970 des données qui permettent de comparer les revenus d'emploi des conjoints parmi l'ensemble des couples avec ou sans enfant. La figure 18 illustre d'abord la progression de la proportion des couples parmi lesquels les deux conjoints bénéficient de gains d'emploi (courbe du haut). Cette proportion a augmenté d'environ 50 % au cours des 35 dernières années. Elle est passée de 41,5 % en 1976 à 64,5 % en 2007, et elle oscille autour de 61 % depuis lors. Dit autrement, environ deux couples sur trois peuvent aujourd'hui compter sur des revenus des deux conjoints.

Figure 18. Couples où les deux conjoints ont des revenus d'emploi et couples où les revenus d'emploi de la femme sont supérieurs à ceux de son conjoint, Québec



Source: Statistique Canada, Tableau Cansim 202-0105-Québec, 1976-2011; Enquête canadienne du revenu, 2012-2015.

La courbe du bas dans la figure illustre la proportion des couples où la conjointe dispose de gains d'emploi supérieurs à ceux de son conjoint. Cette proportion a plus que doublé depuis 1976, passant de 13,3 % en 1976 à 33,8 % en 2015. Cette évolution montre que les femmes sont non seulement de plus en plus nombreuses à contribuer au revenu familial, mais qu'elles constituent le soutien le plus important de la famille dans une proportion non négligeable.

Pour nuancer ces résultats qui portent sur tous les couples où les deux conjoints disposaient d'un revenu d'emploi, qu'ils aient des enfants ou non, il est opportun de regarder de plus près le revenu

d'emploi des couples avec enfants. Plus précisément, tirant profit des données du Recensement de la population de 2016, l'analyse qui suit examine le statut et le revenu d'emploi des couples ayant eu un enfant ensemble au cours des cinq années précédant le recensement²⁸². Dans ce recensement, deux questions permettent de déterminer le statut d'emploi des répondants et de leur conjoint durant l'année précédente. La première recueille le nombre total de semaines travaillées en 2015²⁸³ et la seconde précise si le travail était principalement à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel. Trois catégories d'emploi ont été établies à partir de cette information : 1) la première comprend les personnes qui n'ont pas travaillé ; 2) la deuxième regroupe les personnes qui ont travaillé principalement à plein temps pendant 49 à 52 semaines ; 3) la troisième, intitulée « travail à temps partiel », inclut toutes les autres situations, soit les personnes qui ont travaillé à plein temps mais pendant une partie de l'année seulement et celles qui ont travaillé uniquement à temps partiel, peu importe le nombre de semaines travaillées.

La figure 19 présente la distribution des couples ayant au moins un enfant commun d'âge préscolaire vivant avec eux lorsqu'ils ont été rejoints par le recensement, en fonction des catégories de statut d'emploi des mères et de leur conjoint. On observe d'abord que le pourcentage de pères²⁸⁴ qui n'ont pas travaillé en 2015 est faible, soit 5,9 % (somme des colonnes en noir). Dans 20,8 % des cas, le père est le seul membre du couple à avoir travaillé ; 8,2 % ont été présents en emploi à plein temps durant toute l'année, et 9,1 % ont travaillé à temps partiel ou pendant une période limitée. Dans les autres cas (76,8 %), les deux conjoints étaient actifs sur le marché du travail, soit à plein temps, soit à temps partiel. Le plus souvent, la mère travaillait à temps partiel (43,8 %)²⁸⁵, et dans un peu plus d'un cas sur quatre (26,5 %), les deux conjoints étaient tous deux actifs à plein temps. Précisons que la participation au marché du travail des mères prises en considération ici se situe tout près de

282. Peu importe qu'ils aient eu ensemble d'autres enfants ou qu'ils aient des enfants nés d'une union antérieure qui habitent avec eux.

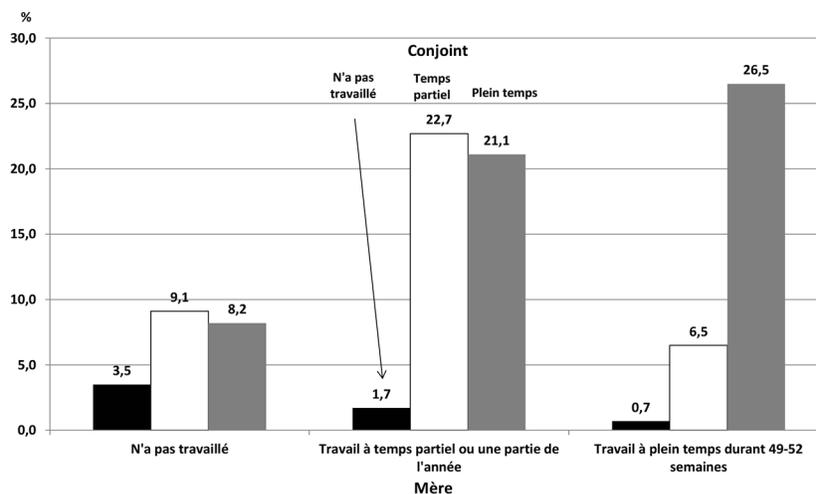
283. Le nombre total de semaines travaillées inclut toutes les semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel dans un emploi salarié ou à son compte (incluant le travail non payé dans une entreprise familiale), ainsi que les semaines de vacances ou de congé de maladie payé.

284. Selon nos estimations, à peine 0,2 % des couples retenus ici comprennent deux femmes.

285. Soit 22,7 % + 21,1 %.

celle de l'ensemble des femmes de 25-54 ans vivant avec des enfants de moins de 6 ans en 2015 (figure 15). Cependant comparativement à leurs conjoints, les mères affichent un taux d'activité plus faible (79,2 % contre 94,1 %) et une activité continue à plein temps moins importante (33,7 % contre 55,8 %). Ce modèle différent se répercute, comme on le verra, sur le revenu que les femmes génèrent par leur travail.

Figure 19. Distribution (en %) des couples ayant un enfant commun d'âge préscolaire en fonction du statut de travail des mères et de leur conjoint au cours de l'année (2015) précédant le Recensement de la population en 2016



Source: Données spéciales produites par Statistique Canada à partir du Recensement de la population de 2016.

Le tableau 4 examine les variations du revenu²⁸⁶ médian des deux conjoints en fonction de leur statut d'emploi combiné. On pourra se surprendre de ce que les mères qui ont répondu n'avoir pas travaillé en 2015 aient rapporté un revenu de travail ; ce revenu est passablement faible et, hormis quelques réponses incohérentes, il inclut fort probablement des prestations qui ont été versées par un employeur à titre de complément à une assurance-emploi ou à une assurance parentale. Lorsque la mère travaille à temps partiel ou pendant une partie de l'année seulement, son revenu médian se

286. Seul le revenu du travail est retenu ; il comprend les salaires et traitements, le revenu net d'une entreprise agricole et le revenu net de l'exercice d'une profession.

situe autour de 19 000 \$ par an et varie peu en fonction du statut et du revenu d'emploi de son conjoint. Le revenu de ce dernier est alors deux fois plus élevé que celui de sa conjointe s'il travaille aussi à temps partiel ou moins de 49 semaines, affichant ainsi un écart de 20 405 \$, et presque trois fois plus élevé, s'il travaille à plein temps (écart de 34 422 \$). Lorsque la mère travaille à plein temps, son revenu médian est presque deux fois plus élevé que lorsqu'elle travaille à temps partiel (autour de 38 500 \$). Elle gagne alors plus que son conjoint si celui-ci travaille à temps partiel, mais l'écart séparant leurs revenus demeure modeste (3 621 \$ en faveur de la mère). Enfin, lorsque les deux conjoints sont présents à plein temps sur le marché du travail, le revenu médian des pères est d'environ 17 400 \$ plus élevé que celui des mères.

Tableau 4
Revenu d'emploi médian (2015) des conjoints^a ayant un enfant commun d'âge préscolaire selon le statut d'emploi des mères et de leur conjoint, Québec

Statut d'emploi de la mère ^b	Statut d'emploi du conjoint ^b	Revenu d'emploi médian \$		Écart \$ (C - M)
		Mère (M)	Conjoint (C)	
N'a pas travaillé	Temps partiel	2 880 ^c	27 766	24 886
	Plein temps	2 878 ^c	48 719	45 841
Temps partiel	Temps partiel	19 534	39 939	20 405
	Plein temps	18 919	53 341	34 422
Plein temps	Temps partiel	37 063	33 442	-3 621
	Plein temps	40 213	57 631	17 418

Source : Données spéciales produites par Statistique Canada à partir du Recensement de la population de 2016.

^a Seuls ont été retenus les couples où le conjoint de la mère a travaillé en 2015.

^b Le « plein temps » correspond à un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant 49-52 semaines durant l'année 2015. Le « temps partiel » correspond à un travail de moins de 30 heures par semaine ou un travail pour une partie de l'année seulement.

^c Ces revenus proviennent en général de prestations versées par l'employeur à titre de complément à l'assurance-emploi ou à l'assurance parentale.

Il apparaît clairement de ces données que, même si la participation des mères de jeunes enfants au marché du travail s'est accrue considérablement, il existe toujours des inégalités économiques importantes entre les conjoints ayant au moins un enfant com-

mun liées à la charge parentale. De nombreux facteurs dont nous n'avons pas tenu compte ici sont sans doute à la base de ces inégalités. Tout d'abord, le fait qu'à statut de travail équivalent les mères gagnent nettement moins que leur conjoint tient peut-être aux différences dans le nombre d'heures, de jours ou de semaines travaillés, qu'occulte la définition de temps partiel et de plein temps retenue. De plus, hormis le niveau différent de participation à l'emploi des mères et des pères de jeunes enfants, on peut penser que le niveau de scolarité atteint, le type d'emploi exercé, le nombre d'années d'expérience sur le marché du travail, ou encore le degré d'avancement professionnel sont tout autant susceptibles d'avoir un impact sur les revenus des conjoints.

4.4 La gestion de l'argent chez les couples en union libre et les couples mariés

Tel qu'on l'a vu précédemment, les couples en union libre diffèrent significativement des couples mariés en ce qui a trait à la stabilité de l'union et à la fécondité. Une recherche récente que nous avons menée a montré qu'ils se distinguent également dans leur façon de gérer leurs ressources financières²⁸⁷. L'Enquête sociale générale sur la famille réalisée par Statistique Canada en 2011 comprenait un certain nombre de questions qui ont permis pour la première fois d'analyser cet aspect fort important de la vie des couples. Plus précisément, ces questions portaient sur le type de comptes bancaires (personnels ou conjoints) que chacun des conjoints possède et sur la façon dont leurs revenus sont déposés dans les comptes de banque. Trois modalités de gestion ont été définies à partir de ces questions : a) la gestion commune de l'argent réfère aux couples qui ont seulement un compte de banque conjoint ainsi qu'à ceux qui ont plus d'un compte de banque mais dont l'ensemble des revenus est versé dans un compte conjoint ; b) la gestion commune partielle s'applique aux couples où les conjoints versent une partie de leurs revenus dans un compte conjoint et une autre partie dans un compte personnel ; enfin c) la gestion séparée réfère aux conjoints qui déposent chacun leurs revenus dans des comptes personnels.

Tel qu'on peut le voir au tableau 5, les couples mariés se distinguent de façon très nette de leurs vis-à-vis en union libre au regard

287. Dana HAMPLOVÁ, Céline LE BOURDAIS et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, « Is the Cohabitation-Marriage Gap in Money Pooling Universal », (2014) 76-5 *Journal of Marriage and Family* 983.

des modalités de gestion de leurs revenus. Les couples mariés optent en majorité pour une gestion commune de leur argent : quatre couples sur dix mettent l'ensemble de leurs revenus en commun et près de deux sur dix le font de manière partielle. À l'opposé, les trois-quarts des couples en union libre gèrent leurs revenus de façon séparée, comparativement à 40 % des couples mariés.

Tableau 5
Répartition des couples mariés et en union libre selon les modalités de gestion de leurs revenus, Québec, 2011

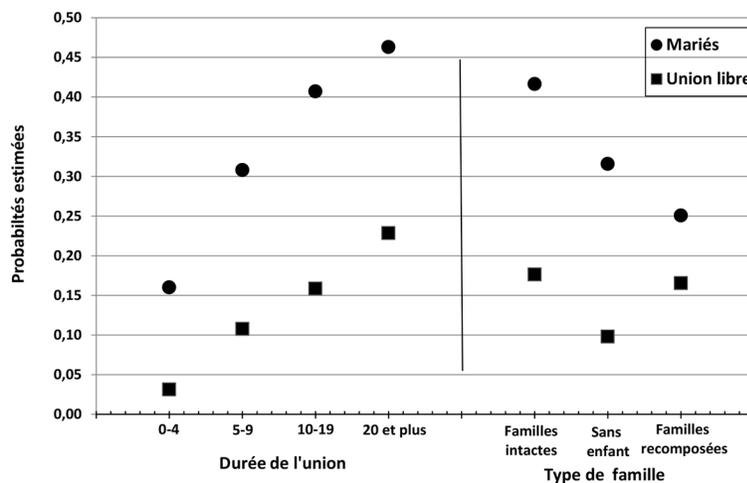
Modalité de gestion des revenus	Couples mariés (%)	Couples en union libre (%)
Gestion commune	40,4	11,8
Gestion commune partielle	19,4	13,1
Gestion séparée	40,2	75,1

Source : Hamplová et al. (2014), tableau 2.

Les données présentées ci-dessus portent sur l'ensemble des couples, peu importe la durée de leur union et le fait qu'ils aient ou non des enfants. Or, on peut penser que les conjoints de fait adopteront des comportements qui se rapprochent de ceux des couples mariés à mesure que la durée de leur union augmente ou encore après la naissance d'un enfant dans le cadre de cette union. Voulant tester cette hypothèse, nous avons mené une analyse multivariée cherchant à prédire la probabilité que les couples gèrent leurs revenus de façon commune (plutôt que de façon partielle ou séparée) en fonction de la durée de l'union ou de la composition de la famille, une fois contrôlé l'effet de diverses variables sociodémographiques²⁸⁸. La figure 20 présente les résultats de cette analyse.

288. L'analyse statistique (régression logistique binomiale) neutralise l'effet des facteurs suivants : l'âge, le sexe et le niveau d'éducation des répondants ; le revenu du ménage ; la différence d'âge et de niveau d'éducation des conjoints ; le régime de travail du couple ; le statut d'immigration des conjoints ; le type de famille ; le rang et la durée de l'union.

Figure 20. Probabilités estimées^a que les couples mariés et en union libre adoptent une gestion commune de leurs revenus selon la durée de l'union et le type de famille, Québec 2011



Source: Figure établie par les auteures à partir de Hamplová et al., 2014.

^a Une fois contrôlé l'effet des facteurs suivants: l'âge, le sexe et le niveau d'éducation des répondants; le revenu du ménage; la différence d'âge et de niveau d'éducation des conjoints; le régime de travail du couple; le statut d'immigration des conjoints; le type de famille; le rang et la durée de l'union.

Contrairement à ce à quoi l'on aurait pu s'attendre, l'analyse ne révèle aucun rapprochement entre couples mariés et en union libre en fonction de la durée de l'union. La probabilité estimée des couples de mettre leurs revenus en commun augmente de façon continue en fonction de la durée de l'union, mais l'écart entre couples mariés et en union libre s'élargit au lieu de diminuer à mesure que le temps passe. Parallèlement, on constate que l'écart qui sépare les couples en union libre des couples mariés n'est pas plus étroit parmi les couples qui forment une famille intacte que parmi ceux qui sont sans enfant. Seuls les couples qui vivent en famille recomposée affichent un écart plus faible. Indéniablement, les couples en union libre adoptent des comportements différents de ceux des couples mariés qui semblent traduire des engagements de nature différente.

CONCLUSION

Des profondes transformations des comportements conjugaux et familiaux que cet article met en évidence découle la nécessité d'apporter des ajustements importants à l'échelle de l'ensemble de la société. Le recul du mariage, la progression de nouvelles formes

d'unions conjugales et la montée parallèle de l'instabilité conjugale constituent la toile de fond sur laquelle se greffent les nouvelles formes de famille : familles biparentales sous la responsabilité de couples de sexe opposé ou de même sexe fondées sur le mariage, l'union civile ou l'union libre, familles monoparentales dirigées par un homme ou une femme, familles intactes ou recomposées. Ces nouvelles réalités familiales correspondent souvent à un état transitoire, marqué par le départ ou l'arrivée d'un conjoint, par la circulation des enfants entre les foyers de leurs parents séparés, par l'arrivée d'un enfant commun dans une famille recomposée. Ces trajectoires complexes mettent en cause les liens de solidarité entre conjoints et entre parents et enfants et provoquent une réflexion sur la nature de l'encadrement légal et social souple qui favorisera l'épanouissement des individus.

Ces nouvelles réalités s'accompagnent aussi de modifications dans la participation des individus au marché du travail, particulièrement significatives pour les femmes en général et les mères de jeunes enfants en particulier. L'activité économique conduit à une plus grande indépendance des individus et se traduit par une redéfinition de l'égalité entre conjoints soutenue par la diversification des liens conjugaux. Par ailleurs, les inégalités économiques continuent de marquer le paysage familial et sont souvent associées aux conséquences de la précarité des unions conjugales. L'organisation du monde du travail et la mise en place de politiques sociales sensibles à la diversité des familles deviennent alors des conditions indispensables au fonctionnement harmonieux des familles, qui continuent en dépit de leurs transformations, d'être le fondement du développement et de l'épanouissement des personnes.